CONSEIL COMMUNAUTAIRE

***

Jeudi 28 mars 2024

***

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION

~*~

Séance du jeudi 28 mars 2024

~*~

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 22/03/2024, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1, rue Jules Ferry - 27950 Saint-Marcel sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 28 mars 2024 à 19h00.

Etaient présents : Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Michel ALBARO (BREUILPONT), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Renée MATRINGE (CHAMBRAY), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Sarah BOUTRY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Christian FOURNIAL (HARQUENCY), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Hervé BOURDET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Laurence MENTION (LE PLESSIS HEBERT), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERAEVE (MERCEY), Gérard PETIT (MEREY), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), Erika SIMEK (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Agnès MARRE (SUZAY), Patrick JOURDAIN (TILLY), François OUZILLEAU (VERNON), Léocadie ZINSOU (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Marie-Christine GINESTIERE (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Paola VANEGAS (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Pierre-Yves JOURDAIN (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTE), Paul LANNOY (VEXIN SUR EPTE), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE)

Absents : Xavier PUCHETA, Claude LANDAIS, Jean-Pierre SAVARY, Rémi FERREIRA, Héléna MARTINEZ, Patrick DUCROIZET

Absents excusés : Lydie CASELLI, Dominique DESJARDINS BROSSEAU, Jean-Luc MAUBLANC, Laurent LEGAY

Pouvoirs : Geneviève CAROF a donné pouvoir à Laurence MENTION, Anne PROUVOST a donné pouvoir à Christophe BASTIANELLI, Michel CITHER a donné pouvoir à Christian BIDOT, Gilles LE MOAL a donné pouvoir à Jérôme PLUCHET, Vincent LEROY a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE, Lydie LEGROS a donné pouvoir à Guillaume GRIMM, Serge FONTAINE a donné pouvoir à Didier

COURTAT, Jessica RICHARD a donné pouvoir à Christian LE PROVOST, Véronique BABIN PREVOST a donné pouvoir à Martine VANTREESE, Michel LAGRANGE a donné pouvoir à Patrick LOSEILLE, Bernard LEBOUCQ a donné pouvoir à Serge COLOMBEL, Hervé PODRAZA a donné pouvoir à Pieternella COLOMBE, Jean-Marie MBELO a donné pouvoir à Léocadie ZINSOU, Nicole BALMARY a donné pouvoir à Paola VANEGAS, Olivier VANBELLE a donné pouvoir à Catherine DELALANDE, Christopher LENOURY a donné pouvoir à Patricia DAUMARIE, Sylvie GRAFFIN a donné pouvoir à Dominique MORIN, Youssef SAUKRET a donné pouvoir à Jérôme GRENIER, Denis AIM a donné pouvoir à Yves ETIENNE, Raphaël AUBERT a donné pouvoir à Marie-Christine GINESTIERE, Gabriel SINO a donné pouvoir à Martine SEGUELA, Catherine MIKLARZ a donné pouvoir à Annick DELOUZE, Jean-Pierre TAULLÉ a donné pouvoir à Aline BERTOU

Secrétaire de séance : Patricia DAUMARIE

ORDRE DU JOUR

- **Appel nominal**
- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du**
- **Communication : décisions du Bureau communautaire et du Président**

Tourisme

1 Rapport d'activité 2023 de l'Office de Tourisme Communautaire

2 Office de Tourisme Communautaire : Convention d'objectifs et de moyens

3 Création d'une zone touristique intercommunale

4 Camping des fosses rouges : cession des emprises foncières à la commune de Saint-Marcel

Aménagement

5 Ancien terrain de sport Fieschi : autorisation de vente

6 Quais croisières des Andelys : autorisation de signature du bail à construction

Environnement

7 Construction d'une déchetterie innovante et évolutive sur la commune de Vernon - approbation du plan de financement

Politique de la Ville

8 Contrat de ville 2024-2030: Engagements Quartiers 2030

Petite Enfance

9 Projet éducatif territorial : Signature de la Convention territoriale globale avec la CAF

Financements et citoyenneté

10 Comité Économique, Social et Environnemental de SNA : Compte-rendu d'activités 2021-2023

Ressources humaines & organisations

11 Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle des agents

12 Tableau des effectifs

Finances & prospectives

13 Budget annexe Assainissement - Compte administratif 2023

14 Budget annexe Service public de l'assainissement non collectif - Compte administratif 2023

15 Budget annexe Eau en régie - Compte administratif 2023

16 Budget annexe Eau en affermage - Compte administratif 2023

17 Budget annexe Transport urbain - Compte administratif 2023

18 Budget annexe Instruction du droit des sols - Compte administratif 2023

19 Budget annexe Hôtel d'entreprises - compte administratif 2023

20 Budget Annexe Caserne Fieschi - Compte administratif 2023

21 Budget annexe Normandie Parc - Compte administratif 2023

22 Budget annexe ZAE Les Saules - Compte Administratif 2023

23 Budget annexe ZAE Eco Seine - Compte administratif 2023

24 Budget annexe ZAE Toisy - Compte administratif 2023

25 Budgets annexes- Comptes de gestion 2023

26 Budgets annexes- Affectation des résultats 2023

27 Budget annexe Assainissement - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

28 Budget annexe Service public de l'assainissement non collectif - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

29 Budget annexe Eau en régie - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

30 Budget annexe Transport urbain - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

31 Budget annexe Instruction du droit des sols - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

32 Budget annexe Hôtel d'entreprises - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

33 Budget annexe Caserne Fieschi - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

34 Budget annexe Normandie Parc - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

35 Budget annexe ZAE Ecoseine - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

36 Budget annexe ZAE Les Saules - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

37 Budget annexe ZAE Toisy - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

38 Budget principal - Compte administratif 2023

39 Budget principal - Compte de gestion 2023

40 Budget principal - Affectation du résultat 2023

41 Budget principal - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

42 Budget principal, budgets Eau et Assainissement - Mise à jour des AECP/APCP

Monsieur Frédéric DUCHÉ procède à l'appel nominal, il constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h06.

Le secrétaire de séance est Patricia DAUMARIE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 21 décembre 2023

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 90 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire.

~~♦~~

Communication : décisions du Bureau communautaire et du Président

Martine SEGUELA souhaite avoir communication des dispositifs Patrimoine naturel des décisions P23/220 et 23/221 et 23/222.

Elle souhaite savoir ce qu'est le Comité Richelieu.

Concernant les dispositifs Patrimoine naturel, Frédéric DUCHE explique que ces décisions lui seront envoyées ultérieurement.

Frédéric DUCHE répond que le comité Richelieu existe depuis plus de 30 ans et est un acteur de l'écosystème de l'innovation, un think tank dans lequel les membres échangent sur les politiques publiques d'innovation.

Il explique qu'on retrouve au sein du Comité Richelieu des entreprises et des entrepreneurs avec lesquels on peut échanger tant d'un point de vue business que sur d'autres sujets.

Il précise que c'est un réseau de PME et ETI regroupant 350 entreprises, notamment l'entreprise SYSNAV et que de nombreux clusters sur le territoire national sont partenaires de ce Comité à l'instar de Normandie Aerospace.

Il explique que le Comité Richelieu fonctionne en commissions, toutes axées sur l'innovation, sous l'angle du financement, de la défense, des dispositifs notamment fiscaux, PI, médiation ou encore sous l'angle du digital et de la smart city. Ces commissions ont vocation à favoriser la réflexion et le développement du réseau.

Le Comité Richelieu organise des rencontres avec des personnalités qui permettent de rassembler largement l'écosystème de partenaires et de membres associés (des grands groupes ainsi que des clusters comme Quest for change, EDEN, Minalogic, Tuba ou NAE…).

Le Comité Richelieu permettra à SNA d'échanger avec des start-ups, des PME et des ETI de toutes filières et tous secteurs confondus liés par un sujet commun : l'innovation.

Il conclue en disant que ces échanges sont également profitables pour le développement du Campus de l'Espace et la venue de nouvelles entreprises sur le territoire.

Il dit que les fichiers affiliés aux décisions demandées seront bien transmis

Concernant la Décision 23/206 Fond de Concours Collins Aerospace, Frédéric DUCHE souhaite souligner que certaines communes ont pu bénéficier de dons d'arbre grâce à cette entreprise située à St Marcel.

Il remercie l'entreprise, Monsieur LEPROVOST et les acteurs de l'environnement avec lesquels la thématique de RSE est abordée.

~~♦~~

Arrivée de Thomas DURAND.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-1 Rapport d'activité 2023 de l'Office de Tourisme Communautaire

Rapporteur : Antoine ROUSSELET

En 2023, l'Office de Tourisme Nouvelle Normandie a continué de mener à bien ses actions en s'appuyant sur les 3 axes de son schéma touristique 2022 - 2026 :

1/ Une gouvernance touristique à réadapter,
2/ Tourisme durable : capitaliser sur notre territoire distingué par sa ruralité
3/ Pépites touristique : activer nos produits d'appel à fort potentiel

Parmi les actions phares 2023, on peut notamment noter :

- Fluvial : la mise en service des bornes de gestion en électricité et en eau des quais croisières de Vernon et l'installation de celles des Andelys (qui seront quant à elles opérationnelles pour la saison 2024) ;
- Signalétique cyclo : réflexion sur l'implantation de Relai Information Service (RIS) à proximité des parcours vélo (Eure à vélo, Seine à vélo.) et d'une signalétique directionnelle (action 2024) ;
- Communication : renfort de l'animation des réseaux sociaux, accueil d'influenceurs, refonte graphique de la charte ;
- Boutique en ligne depuis la place de marché départementale ;
- La poursuite de l'accueil hors les murs et l'instauration des Relai d'Information Touristique (RIT) au sein de plus de 30 communes ;
- Le retour du rendez-vous annuel des pros du territoire où près de 80 professionnels sont venus ;
- Projet phare lors des Journées Européennes du Patrimoine à Château Gaillard via une exposition végétale (action portée par le Département de l'Eure) ;
- Le lancement de l'office de tourisme dans une Démarche Qualité (dont la certification de la Marque Qualité Tourisme devrait intervenir à l'automne 2024) ;
- Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : déjà 48% des actions 2022-2026 de réalisées (dont le baromètre social, réunion mensuelle actu du mois, actions environnementales…).

L'office de tourisme présente ainsi le bilan positif 2023, tel qu'annexé au sein de son rapport d'activités 2023.

Ce dernier sera consultable directement depuis le site internet de l'Office de Tourisme Nouvelle Normandie et transmis par voie dématérialisée auprès des communes et de nos partenaires privilégiés.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du rapport d'activité 2023 de l'Office de Tourisme.

Frédéric DUCHE précise, concernant les Jeux Olympiques, que cela sera compliqué pour organiser des manifestations sur le territoire. Il indique notamment que la foire à tout des Andelys sera décalée d'une semaine, au 15 septembre, en accord avec l'UCIAL en raison du manque de forces de l'ordre.

Antoine ROUSSELET souligne le manque de trains le week-end, ce qui est problématique pour l'activité touristique car beaucoup de personnes viennent à Giverny de Paris. Il indique que les options de remplacement sont peu nombreuses.

Frédéric DUCHE indique que le sujet a été relevé auprès des services de l'Etat et de la région. Il dit que cette situation est également problématique pour les jeunes qui reviennent le week-end. Il explique aussi que cela a un impact sur la délégation de service public des transports pour laquelle la collectivité affrète des bus pour aller à Giverny.

Martine SEGUELA indique qu'elle a fait remonter cette problématique impactant tout le monde. Elle dit que des dispositifs sont mis en place mais qu'elles ne sont pas acceptables.

François OUZILLEAU indique que la SNCF a des responsabilités et que la Région a fait ce qu'il fallait sur l'entretien des réseaux et des infrastructures. Il précise que les travaux ne peuvent se faire que de nuit et le week-end pour ne pas impacter les navetteurs et qu'il y aura un moratoire durant les Jeux Olympiques. Sur les moyens de substitution, il explique que mettre autant de personnes dans un bus que dans un train est impossible et qu'il faut notamment procéder par réservations. Par ailleurs, il souligne le problème de recrutement des chauffeurs de bus. Les bus de substitution ne sont mis en place que sur deux horaires. Il y a également un sujet entre la région Ile de France et la Région Normandie sur la Ligne Nouvelle Paris-Normandie.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 91 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2023 de l'Office de Tourisme.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-2 Office de Tourisme Communautaire : Convention d'objectifs et de moyens

Rapporteur : Monsieur Antoine ROUSSELET

L'Office de Tourisme Communautaire exerce ses missions en vertu des délégations accordées par le Conseil communautaire de SNA au titre de sa compétence tourisme.

Une convention d'objectifs entre SNA et l'Office de Tourisme Communautaire encadre les modalités, les moyens et les actions de l'Office.

La précédente convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2019, il convient désormais de la renouveler.

Toutefois, il est à noter qu'en raison de la crise sanitaire et d'une nouvelle organisation interne (notamment en raison d'une période de chômage partiel), la définition de la nouvelle stratégie touristique a dû être reportée, ce qui a également conduit à un report de cette convention.

La présente convention d'objectifs et de moyens est conclue pour une durée de cinq ans, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Cela permet ainsi de garantir une parfaite cohérence avec les actions mises en œuvre via le schéma touristique 2022-2026.

La convention d'objectifs et de moyens proposée a notamment pour objet de préciser :

- **Les missions** de l'office de tourisme : accueillir, communiquer et assurer une promotion touristique des offres, exercer une activité commerciale, assurer une politique de développement touristique, gérer les installations touristiques (tels que les quais croisières, etc.) ;

- **Les objectifs** de l'office de tourisme : en s'appuyant sur le schéma touristique communautaire 2022-2026, articulé autour de 3 axes :
  1/ Une gouvernance touristique à réadapter,

2/ Tourisme durable : capitaliser sur notre territoire distingué par sa ruralité
3/ Pépites touristique : activer nos produits d'appel à fort potentiel

- **Les moyens** mis à disposition de l'office de tourisme : locaux et mobilier, personnel, moyens financiers via le versement d'une subvention annuelle, etc. ;

- Et **les modalités** de mise en œuvre des actions confiées à l'OTSNA par SNA.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ***D'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre Seine Normandie Agglomération avec l'Office de Tourisme Communautaire ;***

- ***D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens, ainsi que tout document contractuel afférent.***

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 76 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants approuve la convention d'objectifs et de moyens entre Seine Normandie Agglomération et l'Office de Tourisme Communautaire.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-3 Création d'une zone touristique intercommunale

Rapporteur : Monsieur Antoine ROUSSELET

Le territoire de Seine Normandie Agglomération dispose d'un riche patrimoine culturel, naturel et historique qui attire chaque année davantage de touristes sur notre territoire.

Face à ce nombre de visiteurs grandissant, et afin que cette activité touristique soit source de retombées économiques pour les acteurs du territoire, il est important d'améliorer notre offre, via notamment l'ouverture dominicale permanente des activités de commerces et de loisirs.

Afin de bénéficier de cette ouverture dominicale, la loi prévoit qu'une **zone touristique** peut être créée. Il s'agit des zones qui doivent accueillir pendant certaines périodes de l'année une population supplémentaire importante en raison de leurs caractéristiques naturelles, artistiques, culturelles ou historiques ou de l'existence d'installations de loisirs à forte fréquentation.

Lorsqu'une commune bénéficie d'un tel classement, prononcé par arrêté préfectoral, aucune autorisation n'est alors nécessaire par établissement pour ouvrir le dimanche, sans limitation du nombre de dimanches travaillés. Et ce, toutefois, à condition que différents avantages soient consentis à l'effectif salarié.

Grâce à cette spécificité, la zone touristique sera animée et renforcera son attractivité afin d'y développer sa fréquentation et sa durée de visite.

Des synergies pourront être envisagées ou consolidées entre les équipements commerciaux, culturels et de loisirs et permettra de proposer aux populations concernées un niveau de services et d'animations optimal pour une zone touristique.

L'ouverture dominicale et ses retombées auront un impact significatif pour les activités de commerces, de loisirs et de restauration lesquelles représentent une part très importante de la richesse dégagée de la fréquentation touristique.

Afin de disposer d'un périmètre d'action cohérent contigu, il est proposé de créer une zone touristique intercommunale comprenant 5 communes de notre territoire :

- **Vernon**, pôle fédérateur ayant la capacité d'organiser les mobilités ;
- **Giverny**, berceau de l'impressionnisme ;
- **Saint-Marcel**, également associée à l'espace de vie « Vallée de la Seine » ;
- **Douains**, sur laquelle est implanté le village de marques Paris Giverny et la Maison des Métiers d'Art ;
- **Pacy-sur-Eure**, relevant de l'espace de vie « Vallée de l'Eure ».

Pour permettre ce classement, en « zone touristique », le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre transmet cette demande au préfet de région après « consultation des maires concernés ».

Cette demande doit :

- Être motivée et comporter une étude d'impact justifiant notamment l'opportunité de la création ou de la modification de la zone ;
- Faire l'objet de consultations pour avis.

D'ores et déjà, les 5 communes mentionnées ci-dessus ont été sollicitées par courrier en date du 14 mars 2024.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la création d'une zone touristique intercommunale sur les communes de Douains, Giverny, Pacy-sur-Eure, Saint Marcel et Vernon et d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à cette procédure.

Pierre-Yves JOURDAIN indique que les seuls commerces qui sont intéressés par l'ouverture des dimanches sont au Village des Marques.

Il ajoute que la plupart des commerces, notamment en zone touristique telle que Giverny, notamment s'agissant de commerces d'hôtelleries de restaurations et de bouches, ont déjà une autorisation d'ouverture par la loi et ils n'ont pas la nécessité d'être en zone touristique.

A ce jour, le fait de l'ouvrir en zone touristique va bénéficier exclusivement au Village des Marques et il ne voit pas quel magasin sur les cinq communes aurait un intérêt à ouvrir le dimanche.

Il y a déjà plein de possibilités, et il ne voit pas pourquoi la collectivité ferait un cadeau à cette entreprise commerciale qui n'a pas d'intérêt touristique. Il s'agit de la même chose qu'un centre commercial à l'aéroport à Dubaï. Il indique qu'il était contre ce projet.

Antoine ROUSSELET répond par l'affirmative, mais pour autant, il précise que SNA vise sur l'attractivité du Village des Marques pour essayer d'attirer sur le plan touristique pour les communes alentours.

Il indique qu'il a rencontré récemment le directeur du centre, et que l'objectif pour l'office du tourisme est de pouvoir développer des synergies et que toutes ces personnes qui viennent pour acheter des vêtements peuvent aussi profiter de cette étape pour faire un peu de tourisme.

Frédéric DUCHE dit qu'aujourd'hui l'impossibilité d'être ouvert le dimanche ne permet pas de créer un écosystème qui permettrait d'innerver sur le tourisme. Il comprend que Monsieur JOURDAIN ne souhaitait pas l'installation de Mc Arthur Glenn, mais que cette entreprise représente aujourd'hui 700 emplois sur le territoire. Ces emplois sont occupés par des jeunes qui sont sur le marché du travail, des personnes qui viennent essentiellement du Département de l'Eure et qui pour certains ont retrouvé un travail et un espoir à leur vie.

François OUZILLEAU répond qu'il n'est pas d'accord avec les propos de Monsieur JOURDAIN et qu'il le trouve présomptueux sur sa manière de voir comment ça va se passer.

Il ajoute que si ce centre ouvre le dimanche, ça va forcément attirer le chaland.

De plus, il souhaiterait que le centre-ville de Vernon soit ouvert parfois le dimanche ou éventuellement le lundi et qu'il constate que cela occasionne un manque aux touristes.

Enfin, il conclut qu'il s'agit d'un plus pour le territoire et que cela va permettre aux centres-villes et peut-être aux centres-bourgs d'avoir un effet positif et que les personnes pourront profiter d'autres commerces que celui de bouche le dimanche. Il constate que, parfois, il y a des personnes qui passent en ville le dimanche et qu'elles aimeraient avoir quelques boutiques ouvertes et pas que pour s'alimenter.

Frédéric DUCHE ajoute qu'il préfère accorder des autorisations d'ouverture le dimanche et de permettre aux clients de rester sur le territoire plutôt que d'aller faire leurs courses ailleurs. Il est préférable qu'ils enrichissent la collectivité.

Didier COURTAT indique qu'à titre personnel, il est favorable à l'ouverture les dimanches.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (M. SEGUELA, G. SINO) ; Contre : 1 (P.Y JOURDAIN) ; Pour : 62 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à la majorité des votants approuve la création d'une zone touristique.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-4 Camping des fosses rouges : cession des emprises foncières à la commune de Saint-Marcel

Rapporteur : Monsieur Antoine ROUSSELET

Suite à la fermeture du camping des Fosses Rouges, situé sur la commune de Saint Marcel, il est nécessaire de s'interroger sur le devenir du site.

Les propriétaires du foncier constituant le site du camping sont historiquement multiples avec des propriétaires privés et publics (dont notamment SNA et la commune de Saint Marcel).

La répartition actuelle du foncier est la suivante :

- Privés : AH141 → 4 682 m2 (achat prévu par la mairie de Saint Marcel en 2024) ;
- SNA : AH154, AH146, AH147, AH148 → 4 988 m2 ;
- Saint-Marcel : AH144, AH142, AH145 → 11 016 m2.

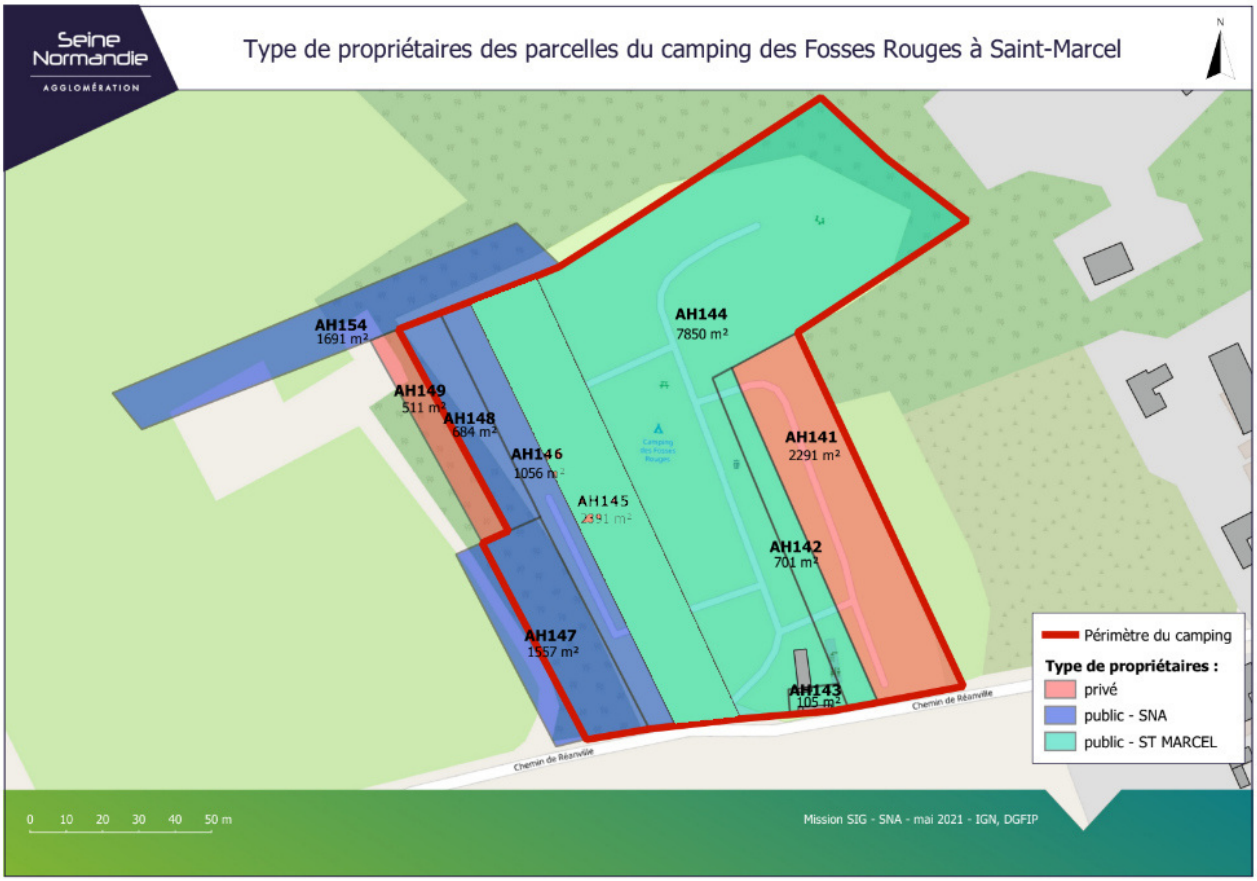

Dans ce cadre, l'agglomération propose de céder ces terrains à l'euro symbolique à la commune de Saint-Marcel qui s'engage à :

- Développer sur l'emprise de l'ancien camping un projet à vocation touristique, de loisirs ou de préservation et de mise en valeur de l'environnement, en cohérence avec les intérêts et objectifs portés par l'Agglomération dans le cadre de l'exercice de ses compétences et de sa stratégie PCAET ;
- Associer les services concernés de l'agglomération dans l'avancée et validation du projet.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter la cession à l'euro symbolique des parcelles AH154, AH146, AH147, AH148, d'une superficie de 4 988 m2, à la commune de Saint-Marcel et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants approuve la cession des emprises foncières du camping des Fosses Rouges à la commune de Saint-Marcel.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-5 Ancien terrain de sport Fieschi : autorisation de vente

Rapporteur : Monsieur Thomas DURAND

Seine Normandie Agglomération est propriétaire des terrains de l'ancienne caserne militaire Fieschi, sur les communes de Saint-Marcel et de Vernon, dont une partie a donné lieu à la création d'une ZAC (zone d'aménagement concertée) dite « ZAC Fieschi ».

L’ancien terrain de sport de la caserne présente une surface de 2,4 ha situé en plein cœur de la zone urbanisée de Vernon/Saint Marcel sur la commune de Saint Marcel.

La requalification de la friche du terrain de sport de l’ancienne caserne militaire répond à la fois à la nécessité de valoriser le foncier disponible existant dans une logique de durabilité et d’exemplarité, mais également à une volonté d’inscrire cette opération, localisée au croisement de sites stratégiques, dans la valorisation de l’héritage historique du quartier, afin de fédérer les habitants autour d’un bien commun.

Dans le cadre d’un appel à manifestation d’intérêt lancé par SNA, sur ces parcelles, qui a fait l’objet de 7 candidatures, et sur proposition de la commission ad hoc, le Conseil Communautaire a porté son choix le 21 décembre dernier sur le projet « Little Italie » développé par le groupe Citizen.

Ce projet ambitieux tient compte de la nécessité de limiter l’artificialisation des sols et de créer des espaces de vie et de partage pour les futurs habitants du quartier.

Le projet prévoit la création de 18 000m² de surface de plancher (avec une marge de 5%) composée d’environ 280 logements (dont 20% de logement locatif sociaux, et un projet de co-living séniors / jeunes actifs) répartis dans des îlots de typologie diversifiées (allant du R+1 au R+2+combles).

Autour de ces espaces d’habitation, le porteur créera des espaces de vie (jardins partagées, espaces de jeux pour enfant, placette) ainsi que des espaces de commerce et de service.

Ce projet développe un programme en cohérence avec l’orientation portée par l’agglomération dans le cadre de l’Appel à Projet, notamment les volets d’innovation et de la valorisation de l’histoire du site, implanté au cœur d’un environnement en mutation.

Il convient maintenant d’autoriser le Président à signer la promesse de vente de ce terrain pour un montant net vendeur de 3 575 000€, prix conforme à l’avis de France Domaines. La promesse oblige le preneur à réaliser le projet tel que présenté et approuvé par le Conseil communautaire en décembre

2023. Elle comporte également deux clauses suspensives : l'obtention du permis de construire permettant de réaliser le projet et une absence de pollution du sol ou de nécessité de réaliser des fondations spéciales.

Le projet étant de grande d'ampleur, la promesse est conclue pour une durée de 24 mois et peut être prorogée pour une année supplémentaire dans le cas où des études complémentaires le nécessiteraient (comme par exemple : fouilles archéologiques, évaluation environnementale ou Loi sur l'eau).

La conclusion d'une garantie bancaire de parfait achèvement au bénéfice de l'agglomération permettra d'assurer la réalisation de l'opération jusqu'à son terme.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à signer la promesse unilatérale de vente entre Citizen et Seine Normandie Agglomération aux clauses et conditions évoquées dans la promesse ci-annexée ainsi que tout document ou pièce contractuelle afférents.

Frédéric DUCHE indique qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour l'agglomération, car ce projet était coconstruit avec la commune de Saint-Marcel. Il précise que ce n'est pas l'Agglomération qui a décidé seule de lancer cet appel à manifestation d'intérêt.

Ce projet répond aux objectifs sur l'implantation de logements sociaux conformément à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) sur le territoire de la commune.

De plus, il a été demandé que ce projet respecte l'environnement, tout en restant sur l'emprise « Cœur de ville ».

Enfin, il rappelle que ce terrain, il y a quelques années, avait fait l'objet d'une promesse de vente, sur la base d'un projet médico-social et la valorisation financière de celui-ci à l'époque était d'un montant de 900 000 €.

Ce projet n'ayant pas abouti, l'agglomération s'est déliée de cette promesse de vente.

SNA a, de ce fait, relancé un appel à manifestation d'intérêt.

Le bénéfice qui sera perçu permettra à la collectivité d'investir sans recourir à un emprunt.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants autorise la vente de l'ancien terrain de sport Fieschi.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-6 Quais croisières des Andelys : autorisation de signature du bail à construction

Rapporteur : Monsieur Antoine ROUSSELET

La commune des Andelys, au regard de sa situation géographique, est un terrain propice aux évolutions structurelles et environnementales. En vue d'améliorer les escales fluviales des bateaux croisières, dans l'objectif de limiter les nuisances sonores et de préserver l'environnement, SNA électrifie les quais croisières sur la commune des Andelys. Les mêmes aménagements ont été réalisés et mis en service fin 2022 sur la commune de Vernon.

Pour mener à bien les travaux d'installation de bornes électriques sur les quais croisière des Andelys, il convient de procéder à la location d'une parcelle d'une contenance de 1a15ca provenant de la division de la parcelle section AK n°140 appartenant à la société nouvelle Etablissements CONTANT pour édifier

une construction pour abri du poste d'installation de transformateurs électriques, par extension d'une construction déjà existante.

Ladite construction doit servir à l'alimentation en électricité des bornes pour les bateaux de croisières fluviales sur la Seine.

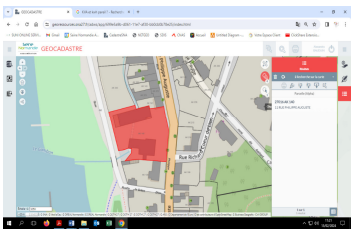

Le loyer annuel est de quatre mille deux cent euros (4 200 €) non assujetti à la TVA soit un loyer mensuel de trois-cent cinquante euros (350 €).

Le bail à construction est consenti et accepté pour une durée de trente (30) années à compter rétroactivement du 15 mai 2023, pour se terminer le 14 mai 2053.

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer le bail à construction de la parcelle section AK, numéro 0, lieudit Rue Philippe Auguste ainsi que tous les documents afférents à la bonne exécution du bail et à procéder au paiement des frais notariés associés.

Martine SEGUELA dit que l'électrification des quais est une bonne chose pour la saison touristique et demande si c'est prévu pour l'hivernage des bateaux.

Il est répondu que ce n'est pas d'actualité pour le moment et qu'il n'y a pas eu de demande des croisiéristes et armateurs à ce jour.

Gilbert CODA demande pourquoi louer et non acheter.

Il est indiqué que le propriétaire n'a pas souhaité aligner son bien et qu'il a souhaité la mise en place d'une convention.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 84 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants autorise la signature du bail à construction relatif aux quais croisières des Andelys.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-7 Construction d'une déchetterie innovante et évolutive sur la commune de Vernon - approbation du plan de financement

Rapporteur : Monsieur Christian LE PROVOST

La déchèterie actuelle de Vernon est vétuste et présente un nombre de rotations élevé ainsi qu'une gestion limitée des flux de véhicules.

Certaines filières ont été supprimées en 2016, telles que la ferraille et l'électroménager, pour limiter les vols et les infractions journalières sur le site.

Sa disposition actuelle entraîne également des problématiques de circulation régulières pour les usagers à proximité de l'entrée.

De ce fait, un grand nombre de filières manque pour répondre aux besoins des usagers, entraînant ainsi une inégalité de service sur le territoire et une mauvaise qualité du tri sur le site.

Dans cette optique, SNA souhaite créer à Vernon une nouvelle déchèterie moderne et évolutive, qui accueillera 22 flux (soit 11 nouveaux) à laquelle sera adossée ultérieurement une recyclerie pour le réemploi.

Il s'agit de la première déchetterie de ce type sur le territoire de SNA.

Innovante pour notre territoire, elle sera également évolutive et pourra s'adapter aux nouvelles réglementations sur les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de celui proposé précédemment.

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Financeur 1 (DETR)	900 000 €	21%
Autofinancement	3 378 560 €	79%
TOTAL	**4 278 560 €**	**100%**

Afin de permettre le dépôt d'un nouveau dossier de subvention,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ***D'approuver l'opération « Construction d'une déchetterie innovante et évolutive sur la commune de Vernon » pour un montant total de l'opération de 4 278 560 € HT dont le plan de financement est présenté ci-dessus.***

- ***D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes au projet.***

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 69 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants approuve le plan de financement dans le cadre de la construction d'une déchetterie innovante et évolutive sur la commune de Vernon.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-8 Contrat de ville 2024-2030 : Engagements Quartiers 2030

Rapporteur : M. Johan AUVRAY

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le contrat de ville constitue le cadre d'action de la politique de la ville pour les quartiers prioritaires reposant sur une contractualisation partenariale en termes de pilotage et de financements entre l'Etat, les Établissements de Coopération Intercommunale, les Villes, le Conseil Régional, les bailleurs sociaux, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure (CAFE).

Le contrat de ville est un enjeu majeur car il déploie automatiquement un grand nombre de dispositifs et de financements en faveur des quartiers prioritaires de Vernon.

Les actuels contrats de ville arriveront à échéance le 31 décembre 2023. La nouvelle génération des contrats de ville s'appellera « Engagements Quartiers 2030 ». Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2024 et couvrira la période 2024/2030.

La politique de la ville permet d'obtenir des financements non négligeables : une dotation de l'Etat d'environ 230 000 euros/an permettant le financement d'une programmation d'actions annuelle d'environ 25 actions/an bénéficiant en autres à l'EIM, l'Espace Simone Veil, l'ELV, la Mission Locale, le Programme de Réussite Educative (PRE), les Apprentis d'Auteuil, ALFA … ainsi qu'à un grand nombre d'associations œuvrant en faveur des quartiers prioritaires.

Mais également, le contrat de ville permet de co-financer par l'Etat les postes d'adultes-relais à plus de 80%, d'accorder une dotation de projets d'investissement ou de fonctionnement à la commune de Vernon (Dotation Politique de la Ville) de plusieurs centaines de milliers d'euros en faveur des quartiers prioritaires selon les projets et la décision du Préfet. En 2023, l'enveloppe DPV pour le département de l'Eure était de 1,7 million d'euros.

Enfin, le contrat de ville prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes HLM bénéficient d'un abattement de TFPB de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. En contrepartie de la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer le cadre de vie et la qualité de services aux locataires. Cet abattement pour Vernon correspond à 430 000 euros/an (dont 84 000 euros accordés aux chantiers jeunes).

Une actualisation de la géographie prioritaire modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville, a acté la fusion du quartier Valmeux- Blanchères et du quartier des Boutardes, et une extension au quartier des Eglantiers pour créer un seul Quartier Politique de la Ville sur le territoire de SNA, nommé : "Les Eglantiers - Valmeux Blanchères - Boutardes".

Le présent contrat de ville SNA se recentre sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants. Le nombre de ces enjeux devant être limité et adapté aux besoins des habitants et des ressources de chaque territoire.

Ainsi, sur la base d'une large consultation des habitants des quartiers politique de la ville de Vernon, de l'implication des partenaires œuvrant au sein des Quartiers Politique de la Ville, et conformément aux directives de la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 », ainsi qu'aux conclusions du conseil territorial politique de la ville du 8 décembre 2023, les axes prioritaires 2024-2030 suivants ont été validés par le COPIL du 22 février 2024 :

- Citoyenneté : missions citoyennes portées par l'Espace Simone Veil, …
- Éducation, réussite scolaire : le Programme de Réussite Éducative porté par le CCAS, …
- Culture, sport : résidence d'artistes, pratique du tennis, du kayak, du bateau, …
- Prévention de la délinquance : des actions pilotées par l'équipe d'éducateurs spécialisés, ...
- Renforcement de l'accès aux droits et aux services publics : EIM, le CIDFF, …
- Insertion professionnelle : Mission locale, les apprentis d'Auteuil, ALFA, …
- Cadre de vie : via les actions émanant de l'abattement de la TFPB, …
- Santé : l'Atelier Santé Ville porté par SNA, …
- Accompagnement vers la transition écologique : via les chantiers jeunes, ...

Il s'agira d'articuler le contrat de ville avec les dispositifs existants pour calibrer au mieux son action et intervention et rendre cohérent l'ensemble des politiques et stratégies publiques locales.

Aux côtés de SNA, la ville de Vernon, l'Etat et ses services déconcentrés, la Région Normandie, le Département de l'Eure, la CAFE et Mon Logement 27 ont décidé de s'engager dans une politique de cohésion urbaine et de solidarité en direction des quartiers défavorisés du territoire et seront signataires du contrat de ville « Quartiers 2030 ».

Le contrat de ville d'une durée de 6 ans, fera l'objet d'une actualisation en 2027 qui permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ***D'approuver le contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » et ses annexes.***

- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le contrat de ville 2024-2030 ainsi que tout document contractuel afférent.***

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 66 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants approuve le contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 ».

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-9 Projet éducatif territorial : Signature de la Convention territoriale globale avec la CAF

Rapporteur : Mme Dominique MORIN

Seine Normandie Agglomération est signataire avec la Caf de l'Eure, d'une convention intitulée Convention Territoriale Globale (CTG), permettant de mobiliser les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service du projet de territoire, relevant de la compétence communautaire, déclinée dans le schéma de développement de celui-ci.

La CTG actuelle arrivant à échéance, il est proposé de renouveler ce dispositif national en signant une nouvelle convention.
Le dispositif vise à développer un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur une durée de 4 ans sur la période 2024/2027.

LA CTG peut couvrir un large champ thématique relevant de la branche famille de la CAF, à savoir : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, la parentalité, le handicap et l'animation de la vie sociale.

Sur le territoire de SNA, il est proposé de l'articuler autour d'une stratégie reposant sur 6 axes d'interventions :

- Axe 1 : conforter, structurer et adapter l'offre d'accueils petite enfance sur le territoire SNA,
- Axe 2 : apporter un appui aux parents dans l'exercice de la parentalité
- Axe 3 : maintenir, structurer et développer l'offre d'accueil enfance et jeunesse sur le territoire SNA.
- Axe 4 : favoriser l'inclusion numérique en lien avec les services aux familles
- Axe 5 : conforter, structurer et adapter l'offre d'accueil pour les publics en situation de Handicap sur le secteur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.
- Axe 6 : maintenir, structurer et développer la formation professionnelle des agents œuvrant dans le domaine de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le projet de Convention Territoriale Globale avec la Caf de l'Eure et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027, afin de bénéficier des aides au financement des équipements et services à destination des familles ainsi que tout document contractuel afférent.

Frédéric DUCHÉ rappelle que la population vieillissante de notre territoire fera évoluer les chiffres. Un décret à venir transférera la compétence petite enfance aux communes au 1er janvier 2025. Une prise de contact avec la ministre Catherine VAUTRIN permettra d'avoir plus d'informations afin d'anticiper un éventuel transfert de compétence vers l'EPCI.

Dominique MORIN informe que des nouvelles lois, notamment sur le partage des congés parentaux entre les deux parents, feront augmenter les demandes pour les gardes d'enfants.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 91 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le projet éducatif territorial et la signature de la convention territoriale avec la CAF.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-10 Comité Économique, Social et Environnemental de SNA : Compte-rendu d'activités 2021-2023

Rapporteur : Monsieur Frédéric DUCHÉ

Le Conseil de Développement, devenu Comité Économique, Social et Environnemental (CESE) est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Les premières années de fonctionnement de 2021 à 2023 ont tout d'abord été marquées par la mise en place d'une campagne de recrutement de nouveaux membres.

Pour cela, le CESE-SNA s'est appuyé sur des outils de communication : refonte du site Internet, édition d'une brochure, réseaux sociaux SNA, envoi d'emails aux communes et acteurs du territoire, etc.

Les membres du CESE-SNA sont également allés à la rencontre des forces vives du territoire : présentation dans des associations, conseils municipaux, participation et animation de réunions publiques, etc.

L'activité du CESE-SNA repose donc aujourd'hui sur un groupe restreint de personnes, cependant investi et soucieux d'accompagner l'agglomération dans ses prises de décision, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques menées sur le territoire. Le CESE-SNA à ce jour est composé de 10 membres, dont 8 se réunissent en bureau pour une réflexion collective.

Les principales thématiques abordées par le CESE-SNA sur cette période sont : le projet d'Aménagement Stratégique du SCOT, la contribution à l'élaboration du nouveau programme LEADER, l'acceptabilité écologique, le projet de culture scientifique autour du thème de l'aéronautique, etc.

En 2024, les travaux du CESE seront consacrés à deux sujets prioritaires : le zéro artificialisation nette et la politique des biodéchets.

Par ailleurs, dans la continuité des travaux 2023 sur le thème de l'aéronautique, une exposition présentant l'histoire spatiale mondiale de 1950 à 2007 circulera dans les établissements scolaires du territoire (Vernon, Gasny, Les Andelys).

Il est proposé de prendre acte du compte-rendu d'activités du CESE-SNA pour les années 2021-2023.

Frédéric DUCHÉ invite les élus à présenter le CESE dans leurs communes pour attirer des personnes dans le cadre de la démocratie participative.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 91 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte du compte-rendu d'activités 2021-2023 du Comité Economique, Social et Environnemental de SNA.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-11 Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle des agents

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Afin de faire face à l'inflation, SNA souhaite soutenir ses agents en compensant l'augmentation du coût de la vie par la mise en œuvre d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle rendue possible par la transposition de cette même prime existant au sein de la Fonction Publique d'Etat.

Bénéficiaires

Cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est versée aux fonctionnaires territoriaux ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de la commune qui remplissent les conditions cumulatives d'éligibilité suivantes :

1. Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale, un établissement public administratif ou un groupement d'intérêt public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
2. Être employés et rémunérés par la commune à la date du 30 juin 2023 ;
3. Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période de référence courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de cette prime :

- les agents contractuels de droit privé ;
- les vacataires ;
- les apprentis ;
- les stagiaires gratifiés ;
- les personnels éligibles à la prime de partage de la valeur prévue au I de l'article 1er de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022.

Sont concerné par la prime 404 agents sur 450

Montants forfaitaires de la prime

Cette prime de pouvoir d'achat est versée aux agents publics territoriaux de la commune qui remplissent les conditions cumulatives.

Le montant forfaitaire de la prime est fonction de la rémunération brute perçue par les agents publics territoriaux au titre de la période de référence courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Les différents montants forfaitaires sont fixés comme suit :

Niveaux	Rémunération brute perçue au titre de la période de référence (du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023)	Montant de la prime
I	Inférieure ou égale à 23 700 €	***280 €***
II	Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	***245 €***
III	Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	***210 €***
IV	Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	***175 €***
V	Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	***140 €***
VI	Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	***123 €***
VII	Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	***105 €***

Le montant de la prime est proratisé pour certains agents notamment dans les cas suivants :

- lorsque l'agent n'était pas présent pendant la totalité de la période de référence ;
- lorsque l'agent a changé d'employeur ou a plusieurs employeurs durant la période de référence;
- lorsque l'agent travaille à temps partiel ou à temps non complet sur la période de référence.

Le coût pour la collectivité s'élève à 98 429 €

Modalités de versement de la prime

La prime de pouvoir d'achat est versée par la commune aux seuls agents publics éligibles qu'elle emploie.

Cette prime de pouvoir d'achat est versée une seule fois avant le 30 juin 2024.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Ce dossier a été soumis pour avis au Comité Social Territorial le 14 mars 2024.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à instaurer la prime de pouvoir d'achat dans les conditions mentionnées ci-dessus et à signer tout document afférent.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 91 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle des agents.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-12 Tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Dans le cadre des mouvements opérés depuis le dernier tableau des effectifs de Seine Normandie Agglomération en vigueur, il est nécessaire de procéder à la régularisation des effectifs.

Aussi, une modification du tableau des effectifs permanents est proposée.

Elle prend en compte la mise à jour des postes compte-tenu des recrutements prévus et autres mouvements des agents (départ à la retraite, mutation, fin de contrat…) et plus particulièrement la régularisation d'ouverture des postes après avancements de grade et promotion interne dans les cadres d'emploi et grades concernés.

Il est proposé :

- 2 créations de poste au titre des recrutements
- 3 créations de poste au titre des promotions internes
- 3 créations de poste suite à une possibilité de nomination (réussite au concours)
- 1 création de poste suite à un changement de durée de travail
- 12 suppressions de postes en régularisation d'avancement de grade
- 2 suppressions de postes suite à un départ (disponibilité / retraite)
- 1 suppression de poste suite à la régularisation de poste vacant
- 1 suppression de poste suite à un changement de durée de travail

Ce tableau des effectifs, joint dans le tome des annexes, se résume ainsi :

01/03/2024	*Situation actuelle*	*Situation proposée*
Total des effectifs	*502*	*495*

Le Comité Social Territorial (CST) a été sollicité pour avis le 14 mars 2024.

Il est proposé d'approuver le tableau des effectifs ci-annexé.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 91 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve le tableau des effectifs.

~~♦~~

Frédéric DUCHE indique qu'il se retire de la salle concernant les délibérations relatives aux comptes administratifs et laisse la présidence à Monsieur François OUZILLEAU

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-13 Budget annexe Assainissement - Compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2023 soumis à votre approbation est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2023

SECTION D'EXPLOITATION

Les prévisions budgétaires de la section d'exploitation s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **6 271 056,34 €**.

- **Dépenses : 1 330 745,44 €**

Chapitre 011 : Charges à caractère général

prévu : 710 453 ,00 € **réalisé : 296 105,45 €**

Ce chapitre enregistre essentiellement les charges générales liées du service assainissement (redevances versées aux délégataires, droits de passage des réseaux, frais d'études, fonctionnement des stations d'épuration,…).

Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés

prévu : 520 560,00 € **réalisé : 329 921,15 €**

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

prévu : 5 010,00 € **réalisé : 1,91€**

Les reversements de 15 % de la prime d'épuration à nos délégataires feront l'objet d'une régularisation au regard de la non reconduction du dispositif par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Chapitre 66 : Charges financières

prévu 298 000,00 € **réalisé : 289 474,58 €**

Ces dépenses correspondent aux intérêts des emprunts. Le taux d'intérêt moyen annuel payé était de 2,30% sur l'encours de dette du budget.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

prévu : 53 069,00 € **réalisé : 43 839,09 €**

Il s'agit des annulations des titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 : Provisions

prévu : 8 646,00 € **réalisé : 8 605,68 €**

Il s'agit des provisions pour créances douteuses.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

prévu 50 000,00 € **réalisé : 0,00 €**

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

prévu : 4 262 318,34 € **réalisé : 0,00 €**

Prévision de virement de section participant à l'autofinancement de nos dépenses d'investissement.

Chapitre 042 : Opération d'ordre transfert entre sections

prévu : 363 000,00 € **réalisé : 362 797,58 €**

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations, qui constitue également une recette d'investissement et participe à l'autofinancement.

- **Recettes: 6 331 172,26 €**

Chapitre 013 : Atténuations de charges

prévu 0,00 € **réalisé : 22 337,34 €**

Encaissement des indemnités journalières et des prises en charges de décharges syndicales par le centre de gestion de l'Eure.

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations

prévu : 2 837 549,00 € **réalisé : 2 918 140,00 €**

La principale recette de ce chapitre concerne le produit de redevance d'assainissement.

Chapitre 74 : Subventions d'exploitation

prévu : 358 500,00 € **réalisé : 317 926,51 €**

Recettes concernant essentiellement la prime d'épuration, qui se réduit progressivement.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

prévu : 10,00 € **réalisé : 769,40 €**

Redevances du délégataire pour occupation du domaine public et ajustements sur prélèvements à la source.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

prévu : 5 000,00 € **réalisé : 9 601,99 €**

Régularisations de charges constatées d'avance, prime Certificat Economie d'Energie, et divers avoirs sur factures de consommation d'énergie.

Chapitre 78 : Reprises sur provisions

prévu : 8 646,00 € **réalisé : 8 605,68 €**

Chapitre 042 : Opération ordre transfert entre sections

prévu : 133 255,00 € **réalisé : 125 695,00 €**

Recettes qui concernent l'amortissement des subventions.

Chapitre 002 : Excédent d'exploitation reporté

prévu : 2 928 096,34 € **réalisé : 2 928 096,34 €**

Excédent d'Exploitation constaté au compte administratif de l'exercice précédent après affectation des résultats.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **11 987 120,91 €**

- **Dépenses : 9 211 354,46 €**

Opérations d'équipement

Chapitre 20, 21 et 23 : Opérations d'études et de travaux

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
6 425 255,22 €	**4 362 509,54 €**	**1 252 868,93 €**

Les tableaux qui figurent en annexe du présent rapport, donnent dans le détail le montant des dépenses réalisées sur chaque opération ainsi que les restes à réaliser.

Dépenses financières

Chapitre 16 : Dette

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
1 263 999,24 €	**1 242 030,42 €**	**13 141,51 €**

Remboursement en capital des emprunts. L'encours de la dette est de 13 373 023 € au 31/12/2023.

Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers

Budget	615	Reste à réaliser
189 242,50 €	**12 000,00 €**	**64 882,50 €**

Chapitre 020 : Dépenses imprévues

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
343 646,00 €	**0,00 €**	**0,00 €**

Opérations d'ordre

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
133 255,00 €	**125 695,00 €**	**0,00 €**

Dépense qui concerne l'amortissement des subventions.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
399 616,00 €	**237 012,55 €**	**0,00 €**

Comptabilisation des avances sur travaux.

Chapitre 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté

Budget	Réalisé
3 232 106,95 €	**3 232 106,95 €**

Résultat d'investissement constaté au compte administratif de l'exercice précédent après affectation des résultats.

- **Recettes : 2 966 316,19 €**

Recettes d'équipement

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
3 833 603,50 €	**42 069,00 €**	**3 465 917,50 €**

Les recettes de ce chapitre concernent essentiellement les participations financières des communes et les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général. Les restes à réaliser concerne les subventions notifiées mais non versées.

Les tableaux qui figurent en annexe du présent rapport donnent dans le détail le montant des recettes réalisées sur chaque opération ainsi que les restes à réaliser.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
615 099,01 €	**0,00 €**	**614 459,00 €**

Recettes Financières

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé

Budget	Réalisé
2 324 437,06 €	**2 324 437,06 €**

Cet article enregistre l'affectation partielle du résultat de fonctionnement de l'année précédente pour couvrir le besoin de financement constaté au compte administratif précédent.

Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
189 047,00 €	**0,00 €**	**73 687,00 €**

Les tableaux qui figurent en annexe du présent rapport, donnent dans le détail le montant des dépenses réalisées sur chaque opération ainsi que les restes à réaliser.

Recettes d'ordre

Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation

Budget	Réalisé
4 262 318,34 €	**0,00 €**

Montant prévisionnel de virement de la section de fonctionnement affecté au financement de l'investissement.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Budget	Réalisé
363 000,00 €	**362 797,58 €**

Ecritures d'amortissement des immobilisations d'exploitation.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
399 616,00 €	**237 012,55 €**	**0,00 €**

Comptabilisation des avances sur travaux.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe de l'assainissement tel que présenté.

Monsieur François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote : Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2023 du budget annexe de l'assainissement.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-14 Budget annexe Service public de l'assainissement non collectif - Compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2023, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe du SPANC de SNA pour l'exercice 2023.

SECTION D'EXPLOITATION

Les prévisions budgétaires de la section d'exploitation s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **995 875,58 €**.

- **Dépenses : 509 370,58 €**

Chapitre 011 : Charges à caractère général

prévu : 158 760,00 € **réalisé : 92 192,20 €**

Il s'agit du marché de diagnostic des installations, de la maîtrise d'œuvre et des travaux pour la réhabilitation et des charges courantes.

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

prévu 422 900,00 € **réalisé : 296 727,95 €**

Ce chapitre enregistre les frais de personnel affecté à la gestion du SPANC.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

prévu : 10,00 € **réalisé : 2,08 €**

Régularisations sur prélèvements à la source et créances éteintes.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

prévu : 375 312,58 € **réalisé : 110 938,00 €**

Titres annulés sur exercice antérieur et régularisation de produits constatés d'avance.

Chapitre 68 : Provisions

prévu : 753,00 € **réalisé : 752,35 €**

Provisions pour créances douteuses

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

prévu : 8 000,00 € **réalisé : 0,00 €**

Chapitre 023 : Virement de section

prévu : 21 055,00 € **réalisé : 0,00 €**

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 9 085,00 € **réalisé : 8 758,00 €**

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations, qui constitue également une recette d'investissement.

- **Recettes : 895 352,85 €**

Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises

prévu : 495 578,00 € **réalisé : 382 513,09 €**

Ces recettes concernent les facturations des diagnostics ainsi que les redevances.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

prévu : 10,00 € **réalisé : 2,08 €**

Régularisations sur prélèvements à la source.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

prévu : 0,00 € **réalisé : 12 550,75 €**

Régularisation de charges constatées d'avance et de facturations.

Chapitre 78 : Reprises sur provisions

prévu : 753, 00 € **réalisé : 752,35 €**

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté

prévu : 499 534,58 € **réalisé : 499 534,58 €**

Il s'agit du report de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif précédent.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **669 399,72 €.**

- **Dépenses : 12 726,91 €**

Chapitre 20 et 21 : Dépenses d'équipement

prévu : 620 093,22 € **réalisé : 12 726,91 €** **restes à réaliser : 0,00 €**

Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers

prévu : 1 127,50 € **réalisé : 0,00 €** **restes à réaliser : 0,00 €**

Chapitre 020 : Dépenses imprévues

prévu : 48 179,00 € **réalisé : 0,00 €**

- **Recettes : 740 319,51 €**

Chapitre 10 : FCTVA

prévu : 0,00 € **réalisé : 1 565,79 €**

Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers

prévu : 0,00 € **réalisé : 90 736,00 €** **reste à réaliser : 0,00 €**

Chapitre 040 : Amortissements

prévu : 9 085,00 € **réalisé : 8 758,00 €**

Chapitre 021 : Virement de section

prévu : 21 055,00 € **réalisé : 0,00 €**

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Prévu : 639 259,72 € **réalisé : 639 259,72 €**

Résultat reporté de l'exercice précédent

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe du SPANC tel que présenté.

Monsieur François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote : Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2023 du budget annexe du SPANC.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-15 Budget annexe Eau en régie - Compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2023 soumis à votre approbation est l'état détaillé de l'exécution du budget de l'eau en régie pour l'exercice 2023

SECTION D'EXPLOITATION

Les prévisions budgétaires de la section d'exploitation s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **12 757 737,53 €.**

- **Dépenses : 11 668 762,87 €**

Chapitre 011 : Charges à caractère général

prévu : 7 741 308,53 € **réalisé : 7 552 827,83 €**

Ce chapitre, qui enregistre les dépenses de fonctionnement des réseaux, intègre également les reversements de la part assainissement facturée pour les délégataires et le budget annexe assainissement.

Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés

prévu 1 614 314,00 € **réalisé : 1 371 325,73 €**

Chapitre 014 : Atténuations de produits

prévu 1 300 000,00 € **réalisé 1 300 000,00 €**

Ce chapitre enregistre les reversements à l'Agence de l'Eau.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

prévu : 423 010,00 € **réalisé : 386 804,67 €**

Ce chapitre concerne principalement les remboursements aux usagers (correction des estimations).

Chapitre 66 : Charges financières

prévu : 188 000,00 € **réalisé : 182 994,09 €**

Ces dépenses correspondent aux intérêts des emprunts. Le taux d'intérêt moyen annuel payé était de 2,74% sur l'encours de dette.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

prévu : 87 000,00 € réalisé : 52 171,69 €

Les dépenses de ce chapitre concernent les annulations de titres des exercices précédents.

Chapitre 68 : Provisions

prévu : 184 864,00 € réalisé : 184 863,26 €

Ce chapitre ne fait jamais l'objet de réalisation, mais des virements de crédits pour alimenter, le cas échéant, les autres chapitres de dépenses réelles de la section.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

prévu : 536 836,00 € **réalisé : 0,00 €**

Prévision de virement de section participant à l'autofinancement de nos dépenses d'investissement.

Chapitre 042 : Opération d'ordre transfert entre sections

prévu : 682 405,00 € **réalisé : 637 775,60 €**

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations, qui constitue également une recette d'investissement.

- **Recettes : 13 351 594,10 €**

Chapitre 013 : Atténuations de charges

prévu : 0,00 € **réalisé : 12 301,39 €**

Ce chapitre enregistre le remboursement, par notre assureur, des traitements du personnel en arrêt de maladie ou accident de service.

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations

prévu : 12 080 000,00 € **réalisé : 12 553 736,94 €**

Les recettes de ce chapitre concernent la vente d'eau aux abonnés ainsi que la prise en charge de la part assainissement pour certaines communes (dont on retrouve également le reversement en dépenses).

Chapitre 74 : Subventions d'exploitation

prévu : 198 570,00 € **réalisé : 57 003,00 €**

Les recettes de ce chapitre concernent des subventions d'exploitation versées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

prévu : 29 310,00 € **réalisé : 3 044,76 €**

Ce chapitre enregistre les recettes liées à la mise à disposition de terrains, et les ajustements sur prélèvements à la source.

.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

prévu : 0,00 € **réalisé : 285 889,22 €**

Les recettes exceptionnelles de ce chapitre proviennent des régularisations de charges constatées d'avance.

Chapitre 78 : Reprises sur provisions

prévu : 184 864,00 € **réalisé : 184 863,26 €**

Les recettes exceptionnelles de ce chapitre proviennent des régularisations de charges constatées d'avance.

Chapitre 042 : Opération d'ordre transfert entre sections

prévu : 70 641,00 € **réalisé : 60 403,00 €**

Il s'agit de l'amortissement des subventions, dont on retrouvera la dépense en section d'investissement.

Chapitre 002 : Excédent d'exploitation reporté

prévu : 194 352,53 € réalisé : 194 352,53 €

Excédent d'Exploitation constaté au compte administratif précédent après affectation des résultats.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **8 647 789,73 €.**

- **Dépenses: 3 423 295,19 €**

Opérations d'équipement
0
Chapitre 20, 21 et 23 : Opérations d'études et de travaux

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
7 776 103,73 €	**2 963 858,55 €**	**2 596 400,84 €**

Les tableaux qui figurent en annexe du présent rapport, donnent dans le détail le montant des dépenses réalisées sur chaque opération ainsi que les restes à réaliser.

Dépenses financières

Chapitre 16 : Dette

Budget	Réalisé	Restes à réaliser
414 281,00 €	**399 033,64 €**	**0,00 €**

Remboursement en capital des emprunts. L'encours de la dette est de 5 621 448 € au 31/12/2023.

Chapitre 020 : Dépenses imprévues

Budget	Réalisé
200 000,00 €	**0,00 €**

Opérations d'ordre

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Budget	Réalisé
70 641,00 €	**60 403,00 €**

Il s'agit de l'amortissement des subventions, dont on retrouvera la dépense en section d'investissement.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Budget	Réalisé
186 764,00 €	

Il s'agit des avances pour les marchés.

- **Recettes : 3 586 833,33 €**

Recettes d'équipement

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé

Budget	Réalisé
1 687 974,77 €	**1 687 974,77 €**

Les recettes de ce chapitre concernent essentiellement les subventions

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
627 987,00 €	**191,00 €**	**830 140,00 €**

Les recettes de ce chapitre concernent essentiellement les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental. Les restes à réaliser concerne les subventions notifiées mais non versées.

Les tableaux qui figurent en annexe du présent rapport donnent dans le détail le montant des recettes réalisées sur chaque opération ainsi que les restes à réaliser.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
3 664 931,00 €	**0,00 €**	**0,00 €**

Opérations d'ordre

Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation

Budget	Réalisé
536 836,00 €	**0,00 €**

Montant prévisionnel en section d'exploitation pour couvrir les besoins de la section d'investissement.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Budget	Réalisé
682 405,00 €	**637 775,60 €**

Inscription de l'amortissement constaté au compte 6811 de la section d'exploitation.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Budget	Réalisé
186 764,00 €	**0,00 €**

Il s'agit des avances pour les marchés.

Chapitre 001 : Résultat reporté

Budget	Réalisé
1 260 891,96 €	**1 260 891,96 €**

Excédent d'investissement 2022 reporté sur l'exercice 2023.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe Eau en Régie tel que présenté.

Monsieur François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote : Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants approuve le compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau en régie.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-16 Budget annexe Eau en affermage - Compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2023 soumis à votre approbation est l'état détaillé de l'exécution du budget de l'eau en affermage pour l'exercice 2023.

SECTION D'EXPLOITATION

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **669 306,15 €**.

- **DEPENSES : 102 918,38 €**

Chapitre 011 : Charges à caractère général

prévu : 179 350,00 € **réalisé : 9 431,68 €**

Il s'agit des charges liées aux contrats de délégation de service public restant en cours.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

prévu : 367 800,00 € **réalisé : 5 503,70 €**

Subvention d'équipement – Versement au budget eau en régie

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

prévu : 32 201,15 € **réalisé : 0,00 €**

Chapitre 042 : Opération d'ordre transfert entre sections

prévu : 89 955,00 € **réalisé : 87 983,00 €**

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations. Cette dépense constitue également une recette d'investissement.

- **RECETTES : 623 622,53 €**

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations

prévu : 153 739,00 € **réalisé : 108 055,38 €**

Les recettes de ce chapitre concernent la vente d'eau aux abonnés.

Chapitre 042 : Opération d'ordre transfert entre sections

prévu : 1 216,00 € **réalisé : 1 216,00 €**

Il s'agit de l'amortissement des subventions. Cette dépense constitue également une dépense d'investissement.

Chapitre 002 : Excédent d'exploitation reporté

prévu : 514 351,15 € **réalisé : 514 351,15 €**

Excédent d'Exploitation constaté au compte administratif précédent après affectation des résultats.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **195 356,85 €**.

- **DEPENSES : 1 216,00 €**

Dépenses d'équipement

Chapitre 20, 21 et 23 : Opérations d'études et de travaux

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
194 140,85 €	0,00 €	0,00 €

Dépenses d'ordre

Chapitre 040 : Opérations patrimoniales

Budget	Réalisé
1 216,00 €	1 216,00 €

Amortissement des subventions.

- **RECETTES : 193 384,85 €**

Recettes d'équipement

Recettes d'ordre

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Budget	Réalisé
89 955,00 €	87 983,00

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations.

Chapitre 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté

Budget	Réalisé
105 401,85 €	105 401,85 €

Excédent d'investissement constaté au compte administratif précédent avant affectation du résultat.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe Eau en DSP tel que présenté.

Monsieur François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote : Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau en DSP.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-17 Budget annexe Transport urbain - Compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2023, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe du transport urbain pour l'exercice 2023.

SECTION D'EXPLOITATION

Les prévisions budgétaires de la section d'exploitation s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **3 130 061, 10 €**.

- **Dépenses : 3 101 273,88 €**

Chapitre 011 : Charges à caractère général

prévu : 2 784 550,00 € **réalisé : 2 766 237,07 €**

Ce chapitre enregistre essentiellement les dépenses relatives aux marchés de transport.

Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés

Prévu : 228 420,00 € **réalisé : 228 254,46 €**

Ce chapitre comptabilise les dépenses de personnel

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Prévu : 10,00 € **réalisé : 1,56 €**

Régularisations sur prélèvement à la source.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

prévu : 300,00 € **réalisé : 0,00 €**

Chapitre 68 : Provisions

prévu : 85,00 € **réalisé : 84,66 €**

Chapitre 042 : Opération d'ordre transfert entre sections

prévu : 46 273,00 € **réalisé : 36 273,03 €**

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations, qui constitue également une recette d'investissement.

Chapitre 002 : Déficit d'exploitation reporté

prévu : 70 423,10 € **réalisé : 70 423,10 €**

Il s'agit du report de l'excédent d'exploitation constaté au compte administratif précédent.

- **Recettes : 3 094 595,30 €**

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations

prévu : 17 665,00 € **réalisé : 0,00 €**

Remboursement de frais.

Chapitre 73 : Produits issus de la fiscalité

prévu : 2 981 207,10 € **réalisé : 2 854 357,69 €**

Ce chapitre enregistre les **recettes du versement mobilité** fixé au taux de 0.55% en 2023.

Chapitre 74 : Subventions d'exploitation

prévu : 31 775,00 € **réalisé : 138 426,74 €**

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

prévu : 27 385,00 € **réalisé : 27 375,70 €**

Redevance de mise à disposition de biens à SN'GO

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

prévu : 70 200,00 € **réalisé : 72 606,51 €**

Régularisation charges constatées

Chapitre 78 : Reprise sur provisions

prévu : 85,00 € **réalisé : 84,66€**

Chapitre 042 : Opération d' ordre transfert entre sections

prévu : 1 744,00€ **réalisé : 1 744,00€**

Amortissement des subventions transférables

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **423 227,47 €.**

- **DEPENSES : 1 744,00 €**

Opérations d'équipement

Chapitre 20, 21 et 23 : Opérations d'études et de travaux

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
421 483,47 €	0,00 €	0,00 €

Ces crédits étaient destinés aux projets d'aménagement des pôles multimodaux.

Opérations d'ordre

Chapitre 040 : Opérations d'ordres de transfert entre sections

Budget	Réalisé
1 744,00 €	1 744,00 €

Amortissement des subventions transférables

- **RECETTES : 413 227,50 €**

Recettes d'ordre

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Budget	Réalisé
46 273,00 €	**36 273,03 €**

Amortissement des immobilisations.

Chapitre 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté

Budget	Réalisé
376 954,47 €	**376 954,47 €**

Excédent d'investissement constaté au compte administratif précédent.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe Transport Urbain tel que présenté.

Monsieur François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2023 du budget annexe du transport urbain.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-18 Budget annexe Instruction du droit des sols - Compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2023, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe de l'IDS pour l'exercice 2023.

Le budget annexe de l'Instruction du Droit des Sols (IDS) est un budget hors taxes qui enregistre les dépenses et les recettes liées au service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **365 873,00 €.**

- **Dépenses : 336 457,89 €**

Chapitre 011 : Charges à caractère général

prévu : 38 830,00 € **réalisé : 28 179,93 €**

Les principales dépenses de ce chapitre concernent principalement des prestations de services, maintenance et autres frais divers.

Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés

prévu : 313 845,00 € **réalisé : 302 691,81 €**

Frais de personnel.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

prévu : 10,00 € **réalisé : 1,59 €**

Chapitre 042 : Opération d'ordre transfert entre sections

prévu : 13 188,00 € **réalisé : 5 584,56 €**

Dotation aux amortissements.

- **Recettes : 374 377,56 €**

Chapitre 70 : Produits services, domaine et ventes diverses

prévu : 280 386,79 € **réalisé : 280 386,77 €**

Participation des communes et de SNA.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

prévu : 10,00 €

réalisé : 1,28 €

Produits de gestion, régularisations sur prélèvements à la source.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

prévu : 0,00 €réalisé : 8 513,30 €

Régularisations de charges constatées d'avance

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté

prévu : 85 476,21 € réalisé : 85 476,21 €

Résultat 2022 reporté en 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **43 352,56 €.**

- **Dépenses : 8 580,00 €**

Chapitre 20 :

prévu : 21 660,00 € réalisé : 8 580,00 € Restes à réaliser : 0,00 €

Logiciel informatique.

Chapitre 21 :

prévu : 21 692,56 € réalisé : 0,00 €

Equipement informatique, mobilier.

- **Recettes : 35 749,12 €**

Chapitre 040 : Amortissements.

prévu : 13 188,00€ réalisé : 5 584,56 €

Chapitre 001 : Solde d'exécution positif reporté

prévu : 30 164,56 € réalisé : 30 164,56 €

Résultats 2022 reportés en 2023

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe de l'instruction du droit des sols tel que présenté.

Monsieur François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote : Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2023 du budget annexe

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-19 Budget annexe Hôtel d'entreprises - compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2023, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises pour l'exercice 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **523 680,33 €**.

- **Dépenses : 22 114,40 €**

Dépenses réelles :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

prévu : 80 262,00 € **réalisé : 16 162,62 €**

Il s'agit des charges de gestion courante (énergie, entretien, assurance…).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

prévu : 434 316,33 € **réalisé : 0,00 €**

Annulations de créances et reversement d'excédents

Chapitre 68 : Provisions

prévu : 5 952,00 € **réalisé :5 951,78 €**

Provisions pour créance douteuse

Dépenses d'ordre

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 2 550,00 € **réalisé : 0,00 €**

Amortissements

- **Recettes : 497 825,83 €**

Recettes réelles :

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes…

prévu : 48 460,00 € **réalisé : 13 889,25 €**

Ces recettes concernent les provisions pour charges versées par nos locataires.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

prévu : 163 000,00 € réalisé : 167 332,23 €

Cette recette concerne le versement des loyers de nos locataires.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

prévu : 0,00 € **réalisé : 4 384,24 €**

Régularisation de charges constatées d'avance.

Chapitre 78 : Reprises sur provisions

prévu : 5 952,00 € **réalisé : 5 951,78 €**

Résultat reporté :

Résultat 2022 reporté

prévu : 306 268,33 € **réalisé : 306 268,33 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **111 884,13 €.**

- **Dépenses : 0,00 €**

Dépenses réelles :

Chapitre 16 : **Emprunts et dettes assimilées**

prévu : 108 230,00 € **réalisé : 0,00 €**

Remboursement des cautions.

Chapitre 21 : **Immobilisations corporelles**

prévu : 3 654,13 **réalisé : 0,00 €**

- **Recettes : 2 439,79 €**

Recettes réelles :

Chapitre 10 : **Résultat affecté**

prévu : 495,03 € **réalisé : 495,03 €**

Dépôts des cautions

Chapitre 16 : **Emprunts et dettes assimilées**

prévu : 108 230,00 € **réalisé : 1 335,66 €**

Dépôts des cautions

Dépenses d'ordre

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 2 550,00 € **réalisé : 0,00 €**

Amortissements

Résultat reporté :

Résultat 2022 reporté

prévu : 609,10 € **réalisé : 609,10 €**

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe Hôtel d'Entreprises tel que présenté.

Monsieur François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote : Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2023 du budget annexe de l'hôtel d'entreprises.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-20 Budget Annexe Caserne Fieschi - Compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2023, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe de la Caserne Fieschi pour l'exercice 2023.

Le budget annexe de la **Caserne Fieschi** est un budget hors taxes qui enregistre les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et aux travaux, mais également les écritures consécutives à la gestion des stocks de terrains aménagés ou à aménager.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **510 122,07 €.**

- **Dépenses : 9 537,74 €**

Dépenses réelles : 9 537,74 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général

prévu : 110 122,07 € réalisé : 9 537,74 €

Frais liés à l'entretien des terrains.

Dépenses d'ordre

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 400 000,00 € réalisé : 0,00 €

Ecritures de stock

- **Recettes : 88 649,81 €**

Recettes réelles : 9 537,74 €

Chapitre 70 : Produits de cession

prévu : 400 000,00 € réalisé : 0,00 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

prévu : 31 010,00 € réalisé : 9 537,74 €

Concerne la prise en charge des dépenses hors stock par le budget principal.

Résultat reporté

Résultat 2022 reporté

prévu : 79 112,07 € réalisé 79 112,07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **828 309,59 €.**

- **Dépenses : 828 309,59 €**

Résultat 2022 reporté

prévu : 828 309,59 € **réalisé 828 309,59 €**

- **Recettes : 0,00 €**

Recettes réelles

Chapitre 16 : Emprunts et dette assimilées

prévu : 428 309,59 € réalisé : 0,00 €

Recours à l'emprunt non réalisé

Recettes d'ordre

Chapitre 040 : **Opérations d'ordre de transfert entre sections**

prévu : 400 000,00 € réalisé : 0,00 €

Ecritures de stock

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe Caserne Fieschi tel que présenté.

Monsieur François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote : Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2023 du budget annexe de la Caserne Fieschi.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-21 Budget annexe Normandie Parc - Compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2023, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe du Normandie Parc pour l'exercice 2023.

Le budget annexe du Normandie Parc est un budget hors taxes qui enregistre les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et aux travaux, mais également les écritures consécutives à la gestion des stocks de terrains aménagés ou à aménager.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **3 760 100,00 €.**

- **Dépenses : 80 354,89 €**

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Prévu : 3 760 100,00 € **Réalisé : 80 354,89 €**

Etudes, travaux, entretien de terrain.

Normandie Parc Nord :6 207,56 €

Normandie Parc Sud :74 147,33 €

- **<u>Recettes :</u> 80 355,57 €**

<u>Chapitre 75</u> : Autres produits de gestion courante

Prévu : 3 500,00 € **Réalisé : 2 738,38 €**

Financement des charges hors stocks par le budget principal

<u>Chapitre 042</u> : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Prévu : 3 756 600,00 € **Réalisé : 77 616,85 €**

Opérations de stocks

Normandie Parc Nord :3 469,52 €

Normandie Parc Sud :74 147,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **3 756 600,00 €.**

- **<u>Dépenses :</u> 77 616,85 €**

<u>Chapitre 040</u> : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 3 756 600,00 € **réalisé : 77 616,85 €**

Travaux stockés

Normandie Parc Nord :3 469,52 €

Normandie Parc Sud :74 147,33 €

- **<u>Recettes :</u> 457 380,44 €**

<u>Chapitre 13</u> : Subventions

prévu : 0,00 € **réalisé : 60 878,09 €**

Normandie Parc Sud :60 878,09 €

<u>Chapitre 16</u> : Emprunts et dettes assimilées

prévu : 3 360 097,65 € **réalisé : 0,00 €**

Recours à l'emprunt non réalisé

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

prévu : 396 502,35 € réalisé : 396 502,35 €

Solde d'exécution d'investissement reporté de l'exercice précédent.

Normandie Parc Nord :396 502,35 €

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe Normandie Parc tel que présenté.

Monsieur François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote : Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2023 du budget annexe 2023.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-22 Budget annexe ZAE Les Saules - Compte Administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2023, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe de la Zone d'Activités économiques des Saules pour l'exercice 2023.

Le budget annexe de la Zone d'Activités économiques les Saules est un budget hors taxes qui enregistre les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et aux travaux, mais également les écritures consécutives à la gestion des stocks de terrains aménagés ou à aménager.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **2 522,00 €.**

- **Dépenses : 1 487,08 €**

Chapitre 011 : Charges à caractère général

prévu : 1 700,00 € réalisé : 665,08 €

Les dépenses de ce chapitre concernent principalement les frais d'entretien et d'éclairage de la zone.

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté

prévu : 822,00 €

réalisé : 822,00 €

- Déficit reporté exercice précédent.

- **Recettes : 665,08 €**

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

prévu : 2 115,43 € **réalisé : 665,08 €**

Part de charges générales prise en charge par le budget principal de SNA

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 406,57 € **réalisé : 0,00 €**

Transfert de charges en compte de stock

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en recettes à la somme de **406,57 €.**

- **Dépenses**

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 406,57 € **réalisé : 0,00 €**

Constatation du stock au 31/12/2023.

- **Recettes**

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

prévu : 406,57 € **réalisé : 406,57 €**

Excédent d'investissement reporté exercice précédent.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le vote compte administratif 2023 du budget annexe de la ZAE des Saules tel que présenté.

Monsieur François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote : Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2023 du budget annexe ZAE Les Saules.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-23 Budget annexe ZAE Ecoseine - Compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2023, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe Eco Seine pour l'exercice 2023

Le budget annexe Eco Seine est un budget hors taxes qui enregistre les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et aux travaux, mais également les écritures consécutives à la gestion des stocks de terrains aménagés ou à aménager.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **2 261 067,50 €.**

- **Dépenses : 67 841,18 €**

Dépenses réelles :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

prévu : 30 805,00 € réalisé : 20 870,10 €

Il s'agit des charges de gestion courante (énergie, entretien, …).

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

prévu : 1 145 979,50 € réalisé : 0,00 €

Reversement prévisionnel d'excédents au budget principal.

Dépenses d'ordre

Chapitre 042 :

prévu : 1 084 179,00 € réalisé : 46 867,08 €

Recettes transférées en stock

Résultat reporté :

Résultat 2022 reporté

prévu : 104,00 € réalisé : 104,00 €

- **Recettes : 59 449,32 €**

Recettes réelles :

Chapitre 70 : Produits de cession

prévu : 1 084 179,00 € réalisé : 46 867,08 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

prévu : 0,00 € réalisé : 12 582,24 €

Prise en charge des charges de gestion par le budget principal de SNA

Recettes d'ordre

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 1 176 888,50 € **réalisé : 0,00 €**

Dépenses transférées en stock

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **1 176 888,50 €.**

- **Dépenses : 0,00 €**

Dépenses d'ordre

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 1 176 888,50 € **réalisé : 0,00 €**

- **Recettes : 139 576,58 €**

Recettes d'ordre

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 1 084 179,00 € **réalisé : 46 867,08 €**

Écritures de stocks

Résultat reporté :

Résultat 2022 reporté

prévu : 92 709,50 € réalisé : 92 709,50 €

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe Eco Seine tel que présenté.

Monsieur François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote : Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2023 du budget annexe Eco Seine.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-24 Budget annexe ZAE Toisy - Compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2023, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe de la Zone d'Activités économiques de Toisy pour l'exercice 2023

Le budget annexe de la Zone d'Activités économiques de Toisy est un budget hors taxes qui enregistre les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et aux travaux, mais également les écritures consécutives à la gestion des stocks de terrains aménagés ou à aménager.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **3 000,00 €.**

- **Dépenses : 0,00 €**

Dépenses réelles

Chapitre 011 : Charges à caractère général

prévu : 3 000,00 € **réalisé : 0,00 €**

Les dépenses de ce chapitre concernent l'entretien des terrains.

- **Recettes**

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

prévu : 3 000,00 € **réalisé : 0,00 €**

Prise en charge par le budget principal des déficit d'exploitation hors stock.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en recettes à la somme de **52 706,77 €.**

- **Dépenses : 52 706,77 €**

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

prévu : 52 706,77 € **réalisé : 52 706,77 €**

Solde d'exécution d'investissement reporté de l'exercice précédent.

- **Recettes : 0,00 €**

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

prévu : 52 706,77 € **réalisé : 0,00 €**

Recours à l'emprunt non réalisé.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe de la ZAE de Toisy tel que présenté.

Monsieur François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote : Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2023 du budget annexe de la ZAE de Toisy.

~~♦~~

Frédéric DUCHE reprend la présidence de la séance.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-25 à N°CC/24-36 Budgets annexes - Compte de gestion 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif.

Aussi, vous trouverez joint en annexe de ce rapport un extrait du compte de gestion présenté par le comptable public reprenant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023. Les données de ce document sont conformes à celles de la comptabilité administrative de Seine Normandie agglomération.

Sur la base de ces éléments, je vous propose d'approuver le compte de gestion 2023 des budgets annexes de SNA :

- Budget annexe de l'Assainissement,
- Budget annexe de l'Eau en Régie,
- Budget annexe de l'Eau en DSP,
- Budget annexe du SPANC,
- Budget annexe de l'IDS,
- Budget annexe du Transport Urbain,
- Budget annexe de la Caserne Fieschi,
- Budget annexe de la zone d'activités Eco Seine,
- Budget annexe de l'hôtel d'Entreprises,
- Budget annexe de Normandie Parc,
- Budget annexe de la ZAE de Toisy,
- Budget annexe de la ZAE des Saules.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les comptes de gestion 2023 des budgets annexes de SNA.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote : Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte les comptes de gestion 2023 des budget annexes.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-37 à N°CC/24-47 Budgets annexes - Affectation des résultats 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats 2023 des budgets annexes de SNA.

- Budget annexe de l'Assainissement,
- Budget annexe de l'Eau en Régie,
- Budget annexe de l'Eau en DSP,
- Budget annexe du SPANC,
- Budget annexe de l'IDS,
- Budget annexe du Transport Urbain,
- Budget annexe de la Caserne Fieschi,
- Budget annexe de la zone d'activités Eco Seine,
- Budget annexe de l'hôtel d'Entreprises,
- Budget annexe de Normandie Parc,
- Budget annexe de la ZAE de Toisy,
- Budget annexe de la ZAE des Saules.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter les affectations de résultat 2023* des budgets annexes de SNA *tel que présentés.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire l'unanimité des votants adopte les affectations de résultats 2023 des budgets annexes.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-48 Budget annexe Assainissement - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2024, et de reprendre les résultats et restes à réaliser 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en modification du budget 2024 s'élève à **+ 1 619 459,11 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 619 459,11	40 900,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 578 559,11
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 619 459,11	1 619 459,11

- **Dépenses : + 1 619 459,11 €**

Dépenses réelles : + 90 500,00 €

Chapitre 011 : Charges générales : + 86 000,00 €

Etude d'opportunité pour la réutilisation des eaux usées, assistance pour le renouvellement d'exploitation de la station Iris des marais, et transfert comptable des crédits d'assurance du personnel.

Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés : - 6 000,00 €

Transfert comptable des crédits d'assurance du personnel au chapitre des charges générales.

Chapitre 68 : Provisions: +10 500,00 €

Provisions pour créances douteuse

Dépenses d'ordre : +1 528 959,11

Chapitre 023 : + 1 528 959,11 €

Virement à la section d'investissement

- **Recettes : + 1 619 459,11 €**

Chapitre 042 : Amortissements : + 15 900,00 €

Chapitre 74 : Subventions : + 25 000,00 €
Subvention de l'Agence de l'eau pour l'étude d'opportunité pour la réutilisation des eaux usées

Chapitre 002 : Résultat reporté : + 1 578 559,11 €

Le résultat antérieur après affectation partielle en investissement est inscrit en report à ce chapitre.

Fonctionnement			
	Budget Primitif	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	3 168 910,00 €	1 619 459,11 €	4 788 369,11 €
Recettes	3 168 910,00 €	1 619 459,11 €	4 788 369,11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2024 s'élève à **+ 7 876 831,21 euros**, comprend la reprise des restes à réaliser 2023 en dépenses (1 330 892,94 €) comme en recettes (4 154 063,50 €), et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	300 900,00	3 722 767,71
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 330 892,94	4 154 063,50
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 6 245 038,27	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 876 831,21	7 876 831,21

- **Dépenses : + 7 876 831,21 €**

Opérations d'équipement : + 85 000,00 €

Sécurisation des falaises autour de la station des Andelys.

Ajustement des opérations d'équipement (Cf détails du tableau)

Le montant des restes à réaliser est de + **1 252 868,93 €.**

Dépenses imprévues : + 200 000,00 €

Dépenses financières :

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Restes à réaliser concernant le remboursement d'un trop perçu d'emprunt par l'AESN
+ **13 141,51 €.**

Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers :

Le montant des restes à réaliser est de + **64 882,50 €.** Régularisations avec l'Agence de l'eau pour réhabilitation de branchements.

Dépenses d'ordre :

Chapitre 040 : Amortissements : + 15 900,00 €

Chapitre 001: Solde d'exécution reporté : + 6 245 038,27 € Résultat reporté 2023.

- **Recettes : + 7 876 831,21 €**

Recettes d'équipement

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : + 74 000,00 €

Subvention de l'Agence de l'eau pour la sécurisation des falaises autour de la station des Andelys.

Le montant des restes à réaliser est de + 3 465 917,50 €

Il s'agit essentiellement des subventions à percevoir de l'Agence de l'Eau pour les travaux en cours ou à venir.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : -1 302 059,11 €
Recours à l'emprunt diminué au regard de l'affectation du résultat.

Le montant des restes à réaliser est de + 614 459,00 €

Il s'agit d'un emprunt accordé par l'Agence de l'eau.

Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers : 0,00€

Le montant des restes à réaliser est de + 73 687,00 €

Recettes financières :

Chapitre 1068 : + **3 421 867,71 €** L'affectation partielle du résultat de fonctionnement antérieur en section d'investissement participe à l'autofinancement.

Recettes d'ordre

Chapitre 021: + 1 528 959,11 € Virement de la section d'exploitation, qui participe à l'autofinancement de l'investissement.

	Budget Primitif	Restes à réaliser	BS/DM1	TOTAL BUDGET
Dépenses	7 188 740,00 €	1 330 892,94 €	6 545 938,27 €	15 065 571,21 €
Recettes	7 188 740,00 €	4 154 063,50 €	3 722 767,71 €	15 065 571,21 €

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe de l'assainissement sur l'exercice 2024 tel que présenté.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-49 Budget annexe Service public de l'assainissement non collectif - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2024, et de reprendre les résultats 2023.

SECTION D'EXPLOITATION

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en complément du budget 2024 s'élève à **385 982,27 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	385 982,27	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 385 982,27
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	385 982,27	385 982,27

- **Dépenses :** +385 982,27 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général : + 52 500,00 €

Etude pour l'accompagnement des usagers.

Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés : -2 500,00 €

Transfert comptable des crédits d'assurance du personnel au chapitre des charges générales.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : +10 000,00 €

Annulation de recettes sur exercice clos et protocole transactionnel d'indemnisation d'un pétitionnaire.

Chapitre 68 : Provisions : +780,00 €

Provisions pour créances douteuses.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : + 325 202,27 €

- **Recettes :** +385 982,27 €

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 385 982,27 €

	Fonctionnement		
	Budget Primitif	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	528 350,00 €	385 982,27 €	914 332,27 €
Recettes	528 350,00 €	385 982,27 €	914 332,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2024 s'élève à **+ 1 120 108,27 euros**, reprend les résultats 2023, et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 120 108,87	392 516,27
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 727 592,60
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 120 108,87	1 120 108,87

Dépenses : +1 120 108,87 €

Chapitre 20 et 21 : Dépenses d'équipement : + 1 018 480,87 €.

Chapitre 45 : + 51 628,00 €

Opérations pour compte de tiers

Chapitre 020: Dépenses imprévues: + 50 000,00 €.

Recettes : +1 120 108,87 €

Chapitre 45 : + 67 314,00 €

Opérations pour compte de tiers

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement: + 325 202,27 €.

Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté: + 727 592,60 €.

INVESTISSEMENT				
	Budget Primitif	**Restes à réaliser**	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	40 630,00 €	0,00 €	1 120 108,87 €	1 160 738,87 €
Recettes	40 630,00 €	0,00 €	1 120 108,87 €	1 160 738,87 €

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire - (décision modificative n°1) du budget annexe du SPANC sur l'exercice 2024 tel que présenté.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le budget supplémentaire du budget annexe du SPANC.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-50 Budget annexe Eau en régie - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2024, et de reprendre les résultats et restes à réaliser 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en complément du budget 2024 s'élève à **+ 334 812,68 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	334 812,68	-266 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 600 812,68
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	334 812,68	334 812,68

- **Dépenses : + 334 812,68 €**

Chapitre 011 : Charges générales : + 341 000,00 €

Sont inscrits les crédits nécessaires à l'actualisation des redevances à verser aux délégataires et l'achat de fournitures pour la régie travaux, et le transfert comptable des crédits d'assurance du personnel.

Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés : - 16 000,00 €

Transfert comptable des crédits d'assurance du personnel au chapitre des charges générales.

Chapitre 65 : Charges de gestion : + 110 000,00 €

Ajustements sur factures estimées.

Chapitre 68 : Provisions : + 293 050,00 €

Provisions pour créances douteuses.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : - 393 237,32 €

- **Recettes : + 334 812,68 €**

Chapitre 74 : Subventions, participations : - 266 000,00 €

Etalement de l'enveloppe de subventions pour la programmation triennale des études.

Chapitre 002 : Résultat reporté 2023 : + 600 812.68 €

Le résultat antérieur après affectation partielle en investissement est inscrit en report à ce chapitre.

	Fonctionnement		
	Budget Primitif	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	12 892 154,00 €	334 812,68 €	13 226 966,68 €
Recettes	12 892 154,00 €	334 812,68 €	13 226 966,68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2024 s'élève à **+ 2 796 400,84 euros**, comprend la reprise des résultats et restes à réaliser 2023 en dépenses (2 596 400,84 €) comme en recettes (830 140,00 €), et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	200 000,00	1 610 553,85
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 596 400,84	830 140,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 355 706,99
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 796 400,84	2 796 400,84

- **Dépenses : 2 796 400,84 €**

Opérations d'équipement : + 0,00 €

Ajustement des opérations d'équipement (Cf détails du tableau).

Le montant des restes à réaliser est de + 2 596 400,84 €.

Dépenses imprévues : + 200 000,00 €

- **Recettes : 2 796 400,84 €**

Recettes d'équipement

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : + 0,00 €

Le montant des restes à réaliser est de + 830 140,00 €

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : + 401 068,47 €
Recours à l'emprunt.

Recettes financières : +1 602 722,70 €

Chapitre 1068 : L'affectation partielle du résultat de fonctionnement antérieur en section d'investissement participe de l'autofinancement pour + 1 602 722,70 €.

Recettes d'ordre

Chapitre 021: Virement de la section d'exploitation, qui participe à l'autofinancement de l'investissement : - 393 237,32 €

Chapitre 001: Solde d'exécution reporté 2023 : + 355 706.99 €

INVESTISSEMENT				
	Budget Primitif	**Restes à réaliser**	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	5 402 109,00 €	2 596 400,84 €	200 000,00 €	8 198 509,84 €

Recettes	5 402 109,00 €	830 140,00 €	1 966 260,84 €	8 198 509,84 €

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe EAU EN REGIE de l'exercice 2024 tel que présenté.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le budget supplémentaire du budget annexe eau en régie.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-51 Budget annexe Transport urbain - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2024, et de reprendre les résultats 2023. Il n'y a pas de restes à réaliser 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en modification du budget 2024 s'élève à **199 019.75 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	192 341,17	199 019,75
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 6 678,58	(si excèdent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	199 019,75	199 019,75

- **Dépenses : + 199 019,75 €**

Dépenses réelles

Chapitre 011 : Charges à caractère général : + 278 924,17 €

Actualisation des indexations de la contribution forfaitaire versée au délégataire du service et transfert comptable des crédits d'assurance du personnel.

Chapitre 012: Charges de personnel : - 86 668,00 €

Réaffectation des traitements de personnel pour charges directes sur le budget principal. Transfert comptable des crédits d'assurance du personnel au chapitre des charges générales.

Chapitre 68: Provisions: + 85,00 €

Provisions pour créances douteuses

Dépenses d'ordre

Chapitre 002: Résultat 2023 reporté : + 6 678,58 €

- **RECETTES : + 199 019,75 €**

Recettes réelles

Chapitre 70: Produits d'exploitation : + 19 265,00 €

Réaffectation des personnel mis à disposition du budget principal.

Chapitre 73: Produits fiscaux : + 179 754,75 €

Actualisation du produit du versement mobilité au taux plafond de 0,75%. L'estimation correspond à un produit annuel de 3,9 M€.

	Fonctionnement		
	Budget Primitif	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	3 855 861,00 €	199 019,75 €	4 054 880,75 €
Recettes	3 855 861,00 €	199 019,75 €	4 054 880,75€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2024 s'élève à **+ 411 483,50 euros**, et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	411 483,50	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 411 483,50
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	411 483,50	411 483,50

- **Dépenses : + 411 483,50 €**

Dépenses d'équipement : + 411 483,50 €

Opérations d'équipement : + 411 483,50 €

Ajustement des opérations d'équipement (Cf détails du tableau).

- **Recettes :**

Recettes d'ordre :

Chapitre 001: Excédent d'investissement 2023 reporté : + 411 483,50 €

INVESTISSEMENT				
	Budget Primitif	**Restes à réaliser**	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	38 500,00 €	- €	411 483,50 €	449 983,50 €
Recettes	38 500,00 €	- €	411 483,50 €	449 983,50 €

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe Transport Urbain sur l'exercice 2024 tel que présenté.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le budget supplémentaire du budget annexe Transport urbain.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-52 Budget annexe Instruction du droit des sols - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2024, et de reprendre les résultats et restes à réaliser 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en complément du budget 2024 s'élève à + **1 900,00 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	1 900,00	-36 019,67
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 37 919,67
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	1 900,00	1 900,00

- **Dépenses : + 1 900,00 €**

<u>Dépenses réelles</u>: + 1 900,00 €

<u>Chapitre 011</u>: Charges à caractère général : + 3 500,00 €

Transfert comptable des crédits d'assurance du personnel.

<u>Chapitre 012</u>: Charges de personnel : - 1 600,00 €

Prime pouvoir d'achat et transfert comptable des crédits d'assurance du personnel.

- **<u>Recettes :</u> + 1 900,00 €**

<u>Recettes réelles</u> :

<u>Chapitre 70 :</u> Produits services, domaine et ventes diverses : - 36 019,67 €

Remboursements de frais de personnels et charges générales par les communes bénéficiant du service.

<u>Chapitre 002 :</u> Résultat 2023 reporté : + 37 919,67 €.

	Fonctionnement		
	Budget Primitif	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	388 450,00 €	1 900,00 €	390 350,00 €
Recettes	388 450,00 €	1 900,00 €	390 350,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2023 s'élève à **+ 27 169,12 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	27 169,12	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 27 169,12
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	27 169,12	27 169,12

- **<u>Dépenses :</u> + 27 169,12 €**

<u>Dépenses réelles :</u>

<u>Chapitre 20 et 21</u> : dépenses d'équipement : + 27 169,12 €

Dépenses pour logiciel SIG et informatique.

- **RECETTES**

Recettes réelles :

Chapitre 001 : **Résultat 2023 reporté :** + 27 169,12€.

INVESTISSEMENT				
	Budget Primitif	**Restes à réaliser**	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	13 440,00 €	0,00 €	27 169,12 €	40 609,12 €
Recettes	13 440,00 €	0,00 €	27 169,12 €	40 609,12 €

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe de l'Instruction du droit des sols sur l'exercice 2024 tel que présenté.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le budget supplémentaire du budget annexe de l'instruction du droit des sols.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-53 Budget annexe Hôtel d'entreprises - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2024, et de reprendre les résultats 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en complément du budget 2024 s'élève à + **475 711,43 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	475 711,43	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 475 711,43
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	475 711,43	475 711,43

- **Dépenses : + 475 711,43 €**

Dépenses réelles :

Chapitre 68 : Provisions: + 6 320,00 €

Provisions pour créances douteuses.

<u>Chapitre 65</u> : Autres charges de gestion courant : + 469 391,43 €

Reversement d'excédent au budget principal.

- **<u>RECETTES</u>**

<u>Chapitre 002</u> : Excédent 2023 reporté : + 475 711,43 €

	Fonctionnement		
	Budget Primitif	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	194 210,00 €	475 711,43 €	669 921,43 €
Recettes	194 210,00 €	475 711,43 €	669 921,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2024 s'élève à **+ 2 439,79 euros**, et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	2 439,79	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 439,79
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	2 439,79	2 439,79

- **<u>Dépenses : +2 439,79 €</u>**

<u>Dépenses réelles :</u>

<u>Chapitre 21</u> : Dépenses d'équipement: + 2 439,79 €

- **<u>RECETTES</u>**

<u>Chapitre 001</u> : Excédent 2023 reporté : + 2 439,79 €

INVESTISSEMENT				
	Budget Primitif	**Restes à réaliser**	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	50 000,00 €	0,00 €	2 439,79 €	52 439,79 €
Recettes	50 000,00 €	0,00 €	2 439,79 €	52 439,79 €

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe de l'Hôtel d'entreprises sur l'exercice 2024 tel que présenté.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le budget supplémentaire du budget annexe de l'hôtel d'entreprises.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-54 Budget annexe Caserne Fieschi - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2024, et de reprendre les résultats 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en modification du budget 2024 s'élève à **+ 79 112,07** euros et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	79 112,07	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 79 112,07
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	79 112,07	79 112,07

- **Dépenses**
  - **Chapitre 011 : Charges à caractère général :** + 79 112,07 €
    Etudes et entretien de la zone.
- **Recettes**
  Chapitre 002 : Résultat 2023 reporté : + 79 112,07 €.

	Fonctionnement		
	Budget Primitif	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	31 000,00 €	79 112,07 €	110 112,07 €
Recettes	31 000,00 €	79 112,07 €	110 112,07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2024 s'élève à **+ 828 309,59 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	828 309,59
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 828 309,59	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	828 309,59	828 309,59

Dépenses

- **<u>Chapitre 001</u> : Résultat 2023 reporté :** + 828 309,59 €

<u>Recettes</u>

- **<u>Chapitre 16</u> : Emprunts et dettes assimilées :** + 828 309,59 €

- Recours à l'emprunt.

INVESTISSEMENT			
	Budget Primitif	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	0,00 €	+828 309,59 €	828 309,59 €
Recettes	0,00 €	+828 309,59 €	828 309,59 €

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe* de la Caserne Fieschi sur *exercice 2024 tel que présenté.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote : Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le budget supplémentaire du budget annexe de la Caserne Fieschi.

~~♦~~

<u>DELIBERATION N°CC/24-55 Budget annexe Normandie Parc - Budget supplémentaire 2024/DM n°1</u>

<u>Rapporteur</u> : Monsieur Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2024, et de reprendre les résultats 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en modification du budget 2024 s'élève à **+ 0,34 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,34	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,34
	–	–	–
	Total de la section de fonctionnement (4)	0,34	0,34
	TOTAL DU BUDGET (5)	0,34	0,34

- **<u>Dépenses</u>**

  - **<u>Chapitre 011</u> : Charges à caractère général :** + 0,34 €.

    Etudes d'aménagement Normandie Parc Sud.

- **Recettes**
-

Chapitre 002 : Excédent 2023 reporté : 0,34 €

	Fonctionnement		
	Budget Primitif	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	3 006 000,00 €	+0,34 €	3 006 000,34 €
Recettes	3 006 000,00 €	+0,34 €	3 006 000,34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2024 s'élève à **+ 0,00 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	-379 763,59
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 379 763,59
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	0,00	0,00

- **Recettes**

  - **Chapitre 16** : **Emprunts et dettes assimilées :** - 379 763,59 €

Recours à l'emprunt

  - **Chapitre 001 : Résultat 2023 reporté :** + 379 763,59 €

INVESTISSEMENT				
	Budget Primitif	**Restes à réaliser**	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €
Recettes	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €

.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe du Normandie Parc sur l'exercice 2024 tel que présenté.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le budget supplémentaire du budget annexe Normandie Parc.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-56 Budget annexe ZAE Ecoseine - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2024, et de reprendre les résultats 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en modification du budget 2024 s'élève à **+ 139 576,58 €** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	131 184,72	139 576,58
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 8 391,86	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	139 576,58	139 576,58

- **Dépenses**

  Chapitre 002: Déficit 2022 reporté : + 8 391,86 €.

  Chapitre 67 : Reversement d'excédent au budget principal +131 184,72 €

- **Recettes**
  - **Chapitre 042 : Opération d'ordre transfert entre sections :** + 139 576,58€ Produits stockés.

Fonctionnement		
Budget Primitif	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
37 400,00 €	139 576,58 €	176 976,58 €
37 400,00 €	139 576,58 €	176 976,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2024 s'élève à **+ 139 576,58 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	139 576,58	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 139 576,58
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	139 576,58	139 576,58

Dépenses

- **Chapitre 040 : Opération d'ordre transfert entre sections :** + 139 576,58€ Produits stockés.

Recettes

- **Chapitre 001 : Excédent 2023 reporté :** + 139 576,58 €

INVESTISSEMENT				
	Budget Primitif	**Restes à réaliser**	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	4 000,00 €	- €	139 576,58 €	143 576,58 €
Recettes	4 000,00 €	- €	139 576,58 €	143 576,58 €

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe de la ZAE Eco Seine sur l'exercice 2024 tel que présenté.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le budget supplémentaire du budget annexe ZAE Eco Seine.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-57 Budget annexe ZAE Les Saules - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2024, et de reprendre les résultats 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en modification du budget 2024 s'élève à **+ 822,00 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	822,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 822,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	822,00	822,00

- **Dépenses**

Chapitre 002 : Résultat reporté 2023 : + 822,00 €.

- **Recettes**

- **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :** + 415,43 €

Part de déficit prise en charge par le budget principal de SNA.

- **Chapitre 042 : Opération d'ordre transfert entre sections :** + 406,57 €

Transfert des charges en comptabilité de stock.

	Fonctionnement		
	Budget Primitif	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	1 700,00 €	822,00 €	2 522,00 €
Recettes	1 700,00 €	822,00 €	2 522,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2024 s'élève à **+ 406,57 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	406,57	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 406,57
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	406,57	406,57

Dépenses

- **Chapitre 040 : Opération d'ordre transfert entre sections :** + 406,57 €

  Charges stockées.

Recettes

- **Chapitre 001 : Résultat reporté 2022 :** + 406,57 €

INVESTISSEMENT				
	Budget Primitif	**Restes à réaliser**	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	- €	- €	406,57 €	406,57 €
Recettes	- €	- €	406,57 €	406,57 €

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe de la* ZAE Les Saules *sur l'exercice 2024 tel que présenté.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le budget supplémentaire du budget annexe ZAE Les Saules.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-58 Budget annexe ZAE Toisy - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2024, et de reprendre les résultats 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Fonctionnement		
	Budget Primitif	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	3 000,00 €	0 €	3 000,00 €
Recettes	3 000,00 €	0 €	3 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2024 s'élève à **+ 52 706,77 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	52 706,77
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 52 706,77	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	52 706,77	52 706,77

Dépenses

- **Chapitre 001 : Solde d'exécution 2023 de la section d'investissement reporté :** 52 706.77 €.

Résultat reporté.

Recettes

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :** + 52 706,77 €

Emprunt.

INVESTISSEMENT			
	Budget Primitif	**BS/DM1**	**TOTAL BUDGET**
Dépenses	- €	52 706,77 €	52 706,77 €
Recettes	- €	52 706,77 €	52 706,77 €

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe de la zone d'activités économiques de Toisy, exercice 2024 tel que présenté.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le budget supplémentaire du budget annexe de la ZAE de Toisy.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-59 Budget principal - Compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2023 soumis à votre approbation est l'état détaillé de l'exécution pour l'exercice 2023 du budget principal de Seine Normandie Agglomération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **64 556 376,36 €**.

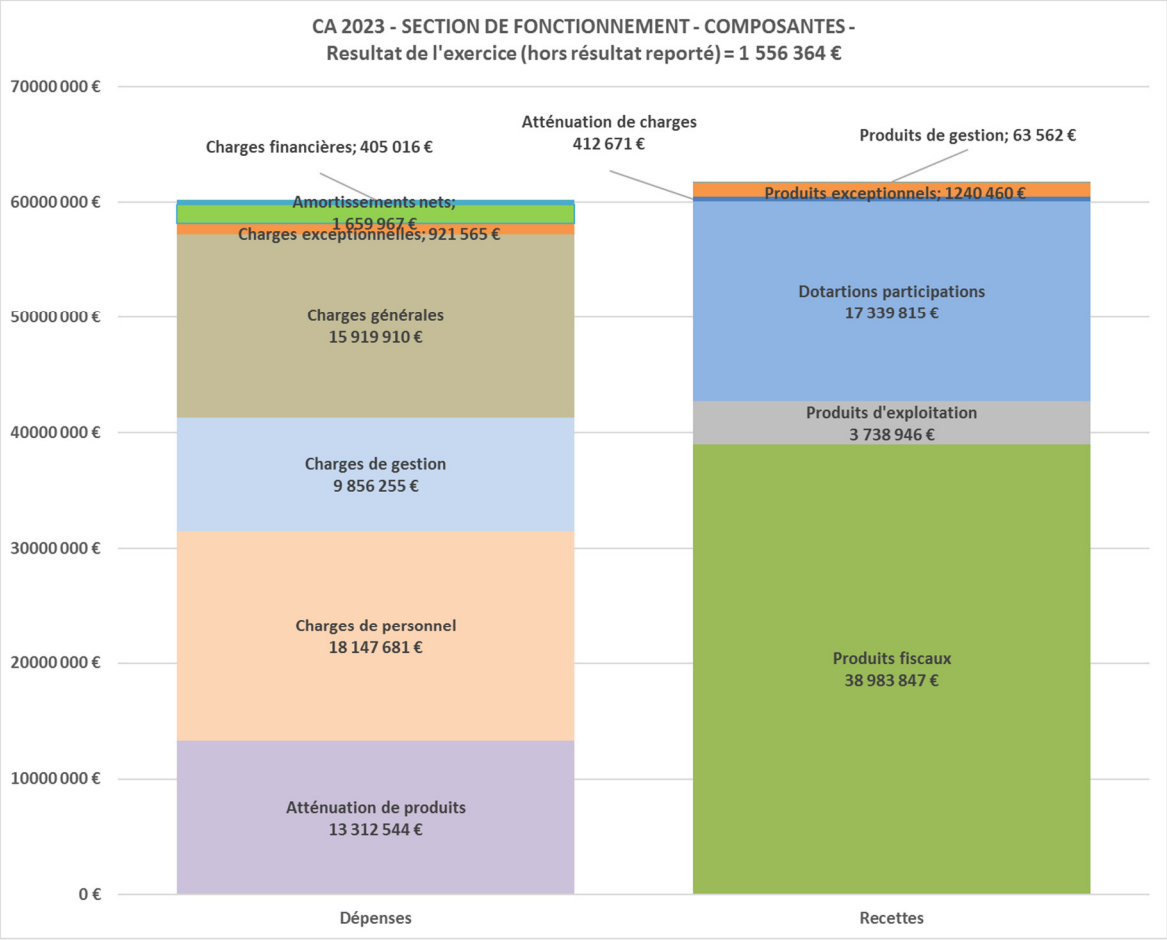

- **Dépenses :** **60 296 773,58 €**

Chapitre 011 Charges générales : prévu : 17 419 485,00 € réalisé : 15 919 910,48 €

Les dépenses de ce chapitre ont été réalisées en 2023 à 91,39 %. Les charges générales regroupent l'ensemble des charges nécessaires au bon fonctionnement de nos services. Le transport scolaire, les déchets, le sport et la gestion des eaux pluviales ont particulièrement mobilisé ce chapitre. Le disponible de crédits s'explique par l'aléa prévisionnel de l'effet inflation sur les contrats de gestion du transport scolaire, de l'énergie et des déchets.

Chapitre 012 Charges de personnel : prévu 18 745 375,00 € réalisé : 18 147 680,51€

Les dépenses de ce chapitre ont été réalisées à 96,84%.

Chapitre 014 Atténuations de produits : prévu 13 326 879,00 € réalisé : 13 312 543,80 €

Ce chapitre concerne essentiellement les attributions de compensation (10,6 M€) reversées aux communes. Un ajustement est réalisé chaque année sur la partie des services mis en commun avec la ville de Vernon, en application de la Loi MAPTAM. On y trouvera également le reversement de la TEOM relevant du périmètre du SYGOM (2,7 M€).

Chapitre 65 Charges de gestion : prévu : 10 460 984,00 € réalisé : 9 856 254,73€

Ce chapitre enregistre notamment les participations au SETOM et les subventions.

Chapitre 66 Charges financières : prévu : 439 000,00 € réalisé : 405 016,19 €

Ces dépenses correspondent aux intérêts des emprunts. Le taux moyen payé en 2023 est de 2,77% pour un encours de 15 M€.

Les charges financières (0,4 M€) suivent le marché monétaire influencé par les taux directeurs haussiers appliqués par la Banque centrale européenne.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : prévu : 954 954,36 € réalisé : 921 564,61 €

Les dépenses de ce chapitre concernent essentiellement aux régularisations de produits constatés d'avance et au remboursement de l'acompte du filet de sécurité.

Chapitre 68 Provisions : prévu : 13 774,00 € réalisé : 13 773,99 €

Les dépenses de ce chapitre concernent les provisions sur créances douteuses.

Chapitre 022 Dépenses imprévues : prévu : 77 115,00 € réalisé : 0,00 €

Chapitre 023 Virement de section : prévu : 1 415 145,00 € réalisé : 0,00 €

Le virement de section participe à ~~de~~ la prévision d'autofinancement.

Chapitre 042 Amortissements : prévu : 1 703 665,00 € réalisé : 1 720 029,27 €

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations, qui participe à l'effort d'autofinancement, des écritures d'étalement des charges liées à la crise sanitaire et des écritures de plus ou moins-values sur opérations de cession.

- **Recettes : 64 686 283,91 €**

Chapitre 013 Atténuations de charges : prévu : 280 860,00 € réalisé : 412 671,01 €

Ce chapitre enregistre, pour l'essentiel, le remboursement, par notre assureur, des traitements du personnel en arrêt de maladie ou accident de service, ainsi que les remboursements sur charges de personnels mis à disposition.

Chapitre 70 Produits d'exploitation : prévu : 4 099 118,00 € réalisé : 3 738 946,38 €

Ce chapitre concerne les recettes propres à chaque compétence (participation aux ALSH, Petite Enfance, entrées piscine, transport scolaire, billets de spectacles…), ainsi que les participations des budgets annexes aux charges de supports du budget général.

Chapitre 73 Produits fiscaux : prévu : 38 926 297,00 € réalisé : 38 983 847,00 €

Ce chapitre concerne les recettes fiscales (CFE, taxes foncières, IFER, Tascom et FNGIR), les attributions de compensation reversées par certaines communes à SNA et le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Est inscrit également, le produit de la fraction TVA liée à la compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation et de la CVAE.

Chapitre 74 Dotations, participations : prévu : 17 386 464,99 € réalisé : 17 339 814,90 €

Les principales recettes enregistrées dans ce chapitre sont la DGF, les compensations de CFE, les subventions de la région au titre du transport scolaire et la participation de la CAF.

Chapitre 75 Produits de gestion : prévu : 516 016,33 € réalisé : 63 561,57 €

Ce chapitre concerne le produit des locations de nos équipements. L'excédent d'exploitation du budget annexe Hôtel d'entreprises n'a pas été reversé par mesure de prudence au regard d'un risque provisionnable de créance douteuse.

Chapitre 77 Produits exceptionnels : prévu : 411 800,00 € réalisé : 1 240 460,36 €

Les recettes enregistrées dans ce chapitre proviennent de produits exceptionnels qui ne peuvent être rattachés au fonctionnement courant de nos services. Il s'agit principalement de l'apurement comptable des charges constatées d'avance, de la participation Mac-Arthur-Glen et d'indemnités de sinistre.

Chapitre 78 Provisions : prévu : 13 774,00 € réalisé : 13 773,99€

Reprise sur provisions.

Chapitre 042 Amortissements : prévu : 88 900,00 € réalisé : 60 062,66 €

Il s'agit de l'amortissement des subventions transférables, qui constituent également des dépenses.

Chapitre 002 Résultat reporté : prévu : 2 833 146,04 € **réalisé : 2 833 146,04 €**

Excédent d'Exploitation constaté au compte administratif précédent après affectation des résultats.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **14 860 450,83 €.**

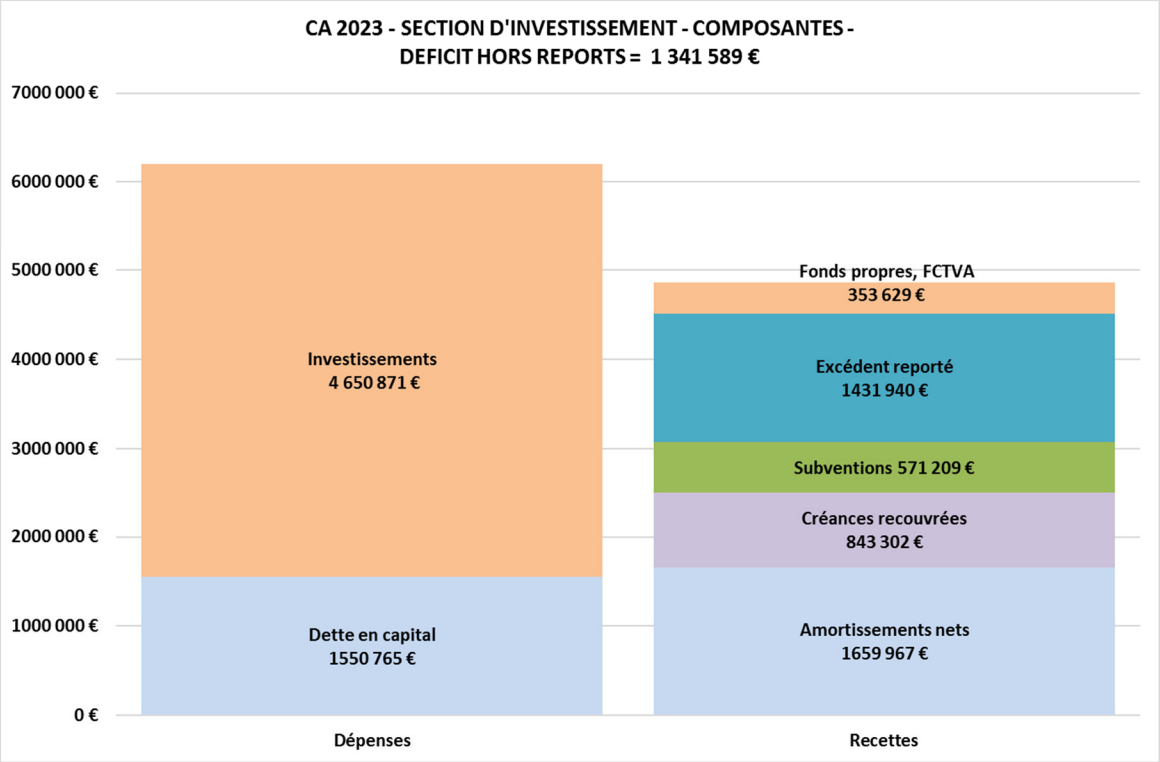

- **Dépenses : 6 315 585,78 €**

Opérations d'équipement

Chapitres 20, 204, 21 et 23 : Opérations d'études et de travaux

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
12 421 470,46 €	4 628 420,69 €	3 201 253,10 €

Les tableaux qui figurent en annexe du présent rapport, donnent dans le détail le montant des dépenses réalisées sur chaque opération ainsi que les restes à réaliser.

Chapitre 16 : Emprunts

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
1 647 900,00 €	1 550 765,36 €	0,00 €

Remboursement en capital des emprunts.

Chapitre 020 : Dépenses imprévues

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
220 147,00 €	0,00 €	0,00 €

Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
215 124,37 €	22 450,33 €	151 674,04 €

Solde de travaux réalisés pour le compte de la ville de Vernon.

Opérations d'ordre

Chapitre 040 : Opérations de transfert entre sections

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
88 900,00 €	60 062,66 €	0,00 €

Amortissement des subventions transférables et écritures d'ordre en moins-value

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
266 909,00 €	53 886,74 €	0,00 €

Il s'agit de la constatation des avances sur travaux. Cette écriture est budgétairement neutre tant en dépenses qu'en recettes.

- **Recettes : 4 973 996,34 €**

Recettes d'équipement

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
2 611 762,27 €	571 209,18 €	1 429 879,69€

Les recettes de ce chapitre concernent essentiellement les subventions versées. Les restes à réaliser concernent les subventions notifiées mais non versées.

Les tableaux qui figurent en annexe du présent rapport donnent dans le détail le montant des recettes réalisées sur chaque opération ainsi que les restes à réaliser.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
4 881 125,99 €	0,03 €	1 000 000,00 €

Recours à l'emprunt.

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
1 686 604,08 €	843 302,04 €	843 302,04 €

Déploiement du THD.

Recettes Financières

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Article 10222 : Fonds de compensation de la TVA

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
500 000,00 €	176 165,36 €	0,00 €

Il s'agit du FCTVA perçu pour l'exercice 2023.

Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
177 463,86 €	177 463,86 €	0,00 €

Cet article enregistre l'affectation partielle du résultat de fonctionnement de l'année précédente pour couvrir le besoin de financement constaté au compte administratif précédent.

Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
185 835,77 €	0,00 €	155 835,77€

Régularisation sur décompte définitif du Skate Parc.

Recettes d'ordre

Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
1 415 145,00 €	0,00 €	0,00 €

Cette prévision participe à l'autofinancement de l'investissement. Elle se réalise dans le cadre de la décision d'affectation du résultat.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Budget	Réalisé	Reste à réaliser

1 703 665,00 €	1 720 029,27 €	0,00 €

Cette recette correspond à des écritures de plus ou moins-values sur opérations de cession, ainsi qu'à la dépense inscrite au chapitre 042 de la section de fonctionnement (amortissements des immobilisations). Elle contribue au financement général de la section d'investissement.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

Budget	Réalisé	Reste à réaliser
266 909,00 €	53 886,74 €	0,00 €

Il s'agit de la constatation des avances sur travaux. Cette écriture est budgétairement neutre tant en dépenses qu'en recettes.

Chapitre 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté

Budget	Réalisé
1 431 939,86 €	**1 431 939,86 €**

Excédent d'investissement constaté au compte administratif précédent.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2023 du budget principal tel que présenté.

Monsieur François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2023 du budget principal.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-60 Budget principal - Compte de gestion 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Le Conseil Communautaire entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable public, sauf règlement définitif.

Aussi, vous trouverez joint en annexe de ce rapport un extrait des comptes de gestion présentés par le comptable public reprenant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023. Les données de ces documents sont conformes à celles de la comptabilité administrative de Seine Normandie agglomération.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le compte de gestion 2023 du budget principal de Seine Normandie Agglomération.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte de gestion 2023 du budget principal.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-61 Budget principal - Affectation du résultat 2023

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats 2023 du budget principal de SNA et de reporter sur le budget supplémentaire 2024 du budget Principal de Seine Normandie Agglomération :

- L'affectation partielle de 1 265 499,08 € du résultat de fonctionnement au chapitre 10 imputation 1068 en **recettes** d'investissement,
- Le solde de l'excédent de fonctionnement de 3 124 011,25 € au chapitre 002 imputation 002 en **recettes** de fonctionnement,
- Le solde d'exécution d'investissement au vu du résultat définitif, de 1 341 589,44 € en **dépenses** d'investissement au chapitre 001 imputation 001.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de procéder à l'affectation des résultats 2023 du budget principal tel que présenté.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre: 0 ; Pour: 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte l'affectation de résultat 2023 du budget principal.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-62 Budget principal - Budget supplémentaire 2024/DM n°1

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2024, et de reprendre les reports 2023 et restes à réaliser 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en complément du budget 2024 est de **3 726 171,68 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	3 726 171,68	602 160,43
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 124 011,25
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	3 726 171,68	3 726 171,68

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : + **3 726 171,68 €**

- **Dépenses réelles de fonctionnement : + 1 252 487,43 €**

Chapitre 011 : Charges générales : + 1 006 392,00 €

Ce chapitre intègre particulièrement le transfert comptable des crédits d'assurance du personnel, l'évaluation des interventions nécessaires, notamment pour la gestion des eaux pluviales, et pour les bâtiments communautaires. Les projets pour la jeunesse bénéficiant d'aides financières intègrent ce chapitre.

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés : - 92 957,00 €

Ajustements de crédits liés aux renforcements de l'Espace Information Médiation, de la jeunesse et de la petite enfance, ainsi que le soutien à nos agents par le versement d'une prime pouvoir d'achat. Ajustement des charges directement supportées pour l'exercice de la compétence mobilité. Transfert comptable des crédits d'assurance du personnel au chapitre des charges générales.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : + 213 402,43 €

Le budget annexe transport urbain nécessite une participation du budget principal pour absorber l'impact cumulé des coûts de l'énergie et des salaires sur un réseau en évolution. L'équilibre par le tarif serait insupportable pour l'usager.

Par ailleurs, les actions complémentaires en faveur de la jeunesse et du développement économique, ainsi que les coûts de transferts du SETOM pour la déchetterie temporaire sont reportés dans ce chapitre.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : + 110 000,00 €

Charges financières liées relatives aux éventuelles annulations de titres sur exercice clos.

Chapitre 68 : Dotations provisions semi-budgétaires : + 15 650,00 €

Dotations aux provisions pour créances douteuses.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : + 2 473 684,25 €

Les efforts de gestion portés sur le fonctionnement permettent d'épargner une partie importante du résultat reporté pour soutenir l'autofinancement prévisionnel.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + **3 726 171,68 €**

Chapitre 70 : Produits de services du domaine et ventes diverses : + 9 450,00 €

Ajustement des prévisions de produits liés à la tarification des services et à l'enregistrement des usagers.

Chapitre 74 : Dotations et participations : + 123 319,00 €

Subventions complémentaires corrélatives aux actions de la petite Enfance, de la jeunesse et de l'habitat.

Chapitre 75 : Produits de gestion : + 469 391,43 €

Reversements d'excédents des budgets annexes

<u>Chapitre 002</u> : Affectation du résultat 2023 : + 3 124 011,25 €

Le résultat antérieur après affectation partielle en investissement est inscrit en report à ce chapitre.

Fonctionnement

	Budget Primitif	BS/DM1	TOTAL BUDGET
Dépenses	62 514 266,00 €	3 726 171,68 €	66 240 437,68 €
Recettes	62 514 266,00 €	3 726 171,68 €	66 240 437,68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2024 s'élève à **+ 4 949 216,58 euros**, comprend la reprise des restes à réaliser 2022 en dépenses (3 352 927,14 €) comme en recettes (3 429 017,50 €), et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	254 700,00	1 520 199,08
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	3 352 927,14	3 429 017,50
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 1 341 589,44	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	4 949 216,58	4 949 216,58

- **<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u> : + 4 949 216,58 €**

<u>Dépenses réelles d'investissement</u> : + 254 700,00 €

- **<u>Dépenses d'équipement : + 314 700,00 €</u>**

- **GEPU pour + 107 000,00 €**

  Opération AP202405 – AP Gestion des eaux pluviales : + 107 000,00 €

- **Informatique pour – 17 300,00 €**

  Opération 020201818- Equipements Informatiques: -17 300,00 €

- **Habitat pour + 30 000,00 €**

  Opération 820201902 – OPAH N°2 : + 30 000,00 €

- **Jeunesse pour + 40 000,00 €**

  Opération 421202301 - ALSH Vexin sur Epte Ecole : + 40 000,00 €

- **Bâtiments pour + 30 000,00 €**

  Opération 4222202412 – Multi accueil de Saint-Marcel : + 30 000,00 €

- **Tourisme - 45 000,00 €**

  Opération AP202403 –Mise en tourisme Château Gaillard: - 45 000,00 €

- **Appui aux communes pour + 170 000,00 €**

  Opération 824201719 –Aide aux communes: + 170 000,00 €

- **Dépenses financières d'investissement : - 60 000,00 €**

Chapitre 26 : Participations financières : - 60 000,00 €

Société de projets de l'Ecoparc de Mercey

- **Restes à réaliser 2023 reportés sur 2024 :** + 3 352 927,14 €

Le détail des restes à réaliser est reporté dans les tableaux en annexe.

- **Dépenses d'ordre : + 1 341 589,44 €**

Chapitre 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté : + 1 341 589,44 €

Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement constaté lors du vote du compte administratif 2023.

- **RECETTES D'INVESTISSEMENT : + 4 949 216,58 €**

Recettes réelles d'investissement : + 2 475 532,33 €

- **Recettes d'équipement : - 2 218 984,25 €**

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : - 2 218 984,25 €

L'effort d'autofinancement permet de diminuer significativement le besoin d'emprunt.

- **Recettes financières d'investissement : + 1 265 499,08 €**

Chapitre 10 : Apports, dotations et réserves : + 1 265 499,08 €

Le compte 1068 reprend l'affectation du résultat décidée lors du vote du compte administratif 2023.

Restes à réaliser 2023 reportés sur 2024 : + 3 429 017,50 €

Le détail des restes à réaliser est reporté dans les tableaux en annexe.

Recettes d'ordre : + 2 473 684,25 €

Chapitre 021: Virement de la section de fonctionnement : + 2 473 684,25 €

	Budget Primitif	Restes à réaliser	BS/DM1	TOTAL BUDGET
Dépenses	11 544 434,00 €	3 352 927,14 €	1 596 289,44 €	16 493 650,58 €
Recettes	11 544 434,00 €	3 429 017,50 €	1 520 199,08 €	16 493 650,58 €

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget principal exercice 2024 tel que présenté.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 2 (Martine SEGUELA, Gabriel SINO « procuration Mme SEGUELA ») ; Contre: 0 ; Pour: 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le budget supplémentaire du budget principal.

~~♦~~

DELIBERATION N°CC/24-63 Budget principal, budgets Eau et Assainissement - Mise à jour des AECP/APCP

Rapporteur : Monsieur Pascal LEHONGRE

Conformément au Plan pluriannuel d'investissement présenté au Rapport d'Orientations Budgétaires, et dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57, il vous est proposé d'actualiser, de clôturer, de créer les autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) et l'autorisation d'engagement et crédits de paiement (AECP) afin de faire correspondre les crédits de paiement au budget présenté ci-dessous :

1. **Budget Assainissement**

   a. **Actualisation d'AP**

AP 201209 CANALISATION DES BORDS DE SEINE II :

Année	Dépenses	Recettes	Coût net
2012	580,00 €	95,00 €	485,00 €
2013	42 278,60 €	6 929,00 €	35 349,60 €
2014	45 864,84 €	7 644,00 €	38 220,84 €
2015	1 311 047,24 €	260 604,00 €	1 050 443,24 €
2016	4 139 176,72 €	1 581 661,00 €	2 557 515,72 €
2017	824 128,39 €	749 154,00 €	74 974,39 €
2018	38 848,99 €	30 475,00 €	8 373,99 €
2019	0,00 €	67 977,00 €	- 67 977,00 €
2020	0,00 €	- €	- €
2021	0,00 €	- €	- €
2022	0,00 €	- €	- €
2023	0,00 €	- €	- €
2024	5 518,35 €	50 000,00 €	- 44 481,65 €
2025	75 956,87 €	1 385 793,50 €	- 1 309 836,63 €
TOTAL	**6 483 400,00 €**	**4 140 332,50 €**	**2 343 067,50 €**

AP 201603 CREATION DE RESEAU – DOUAINS, LA HEUNIERE, SAINT VINCENT DES BOIS :

Année	Dépenses	Recettes	Coût net
2017	86 548,50 €	14 425,00 €	72 123,50 €
2018	21 150,00 €	3 525,00 €	17 625,00 €
2019	19 465,91 €	- €	19 465,91 €
2020	0,00 €	- €	- €
2021	48 899,00 €	- €	48 899,00 €
2022	15 526,34 €	- €	15 526,34 €
2023	2 730 066,14 €	- €	2 730 066,14 €
2024	377 251,62 €	355 000,00 €	22 251,62 €
2025	540 092,49 €	497 050,00 €	43 042,49 €
TOTAL	**3 839 000,00 €**	**870 000,00 €**	**2 969 000,00 €**

AP 201831 SDA – EAUX USEES – AUGMENTATION D'AP :

Année	Dépenses	Recettes	Coût net
2020	9 637,52 €	- €	9 637,52 €
2021	3 607,93 €	27 012,00 €	- 23 404,07 €
2022	678,60 €	3 529,00 €	- 2 850,40 €
2023	252 543,03 €	- €	252 543,03 €
2024	947 420,37 €	290 000,00 €	657 420,37 €
2025	420 000,00 €	290 000,00 €	130 000,00 €
2026	210 000,00 €	300 000,00 €	- 90 000,00 €
TOTAL	**1 843 887,45 €**	**910 541,00 €**	**933 346,45 €**

AP 201833 BOUAFLES – TRANSFERT DES EFFLUENTS

Année	Dépenses	Recettes	Coût net
2020	182 715,00 €	- €	182 715,00 €
2021	16 455,00 €	3 056,00 €	13 399,00 €
2022	10 780,83 €	- €	10 780,83 €
2023	305 784,00 €	- €	305 784,00 €
2024	164 749,14 €	20 000,00 €	144 749,14 €
2025	938 276,03 €	566 737,00 €	371 539,03 €
TOTAL	**1 618 760,00 €**	**589 793,00 €**	**1 028 967,00 €**

AP 201834 ECOUIS - DIAGNOSTIC ET MISE EN SEPARATIF :

Année	Dépenses	Recettes	Coût net
2018	3 216,00 €	- €	3 216,00 €
2019	2 016,66 €	- €	2 016,66 €
2020	0,00 €	- €	- €
2021	29 693,50 €	12 911,00 €	16 782,50 €
2022	31 776,05 €	- €	31 776,05 €
2023	28 533,95 €	- €	28 533,95 €
2024	1 534 953,91 €	600 000,00 €	934 953,91 €
2025	500 000,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL	**2 130 190,07 €**	**812 911,00 €**	**1 317 279,07 €**

2. **Budget Eau en régie**

   a. **Actualisation d'AP**

AP 201302 RENOVATION STATION DES AJOUX

Année	Montant HT	Recettes	Coût net
2013	7 701,91 €	- €	7 701,91 €
2014	0,00 €	- €	- €
2015	0,00 €	- €	- €
2016	30 365,00 €	- €	30 365,00 €
2017	1 725,00 €	- €	1 725,00 €
2018	21 206,00 €	- €	21 206,00 €
2019	0,00 €	- €	- €
2020	0,00 €	- €	- €
2021	0,00 €	- €	- €
2022	0,00 €	- €	- €
2023	0,00 €	- €	- €
2024	191 395,14 €	- €	191 395,14 €
2025	270 000,00 €	- €	270 000,00 €
TOTAL	**522 393,05 €**	**- €**	**522 393,05 €**

AP 201801 RENOVATION RESERVOIR CORMIER, BUEIL, BREUILPONT, GAMILLY

Année	Montant HT	Recettes	Coût net
2018	4 780,00 €	- €	4 780,00 €
2019	13 366,14 €	- €	13 366,14 €
2020	183 667,74 €	- €	183 667,74 €
2021	933 663,25 €	- €	933 663,25 €
2022	105 122,57 €	- €	105 122,57 €
2023	134 001,98 €	- €	134 001,98 €
2024	116 696,09 €	- €	116 696,09 €
2025	31 380,32 €	- €	31 380,32 €
TOTAL	**1 522 678,09 €**	**- €**	**1 522 678,09 €**

AP 201802 BACHE DE MELANGE DE MONTIGNY

Année	Montant HT	Recettes	Coût net
2018	9 750,00 €	- €	9 750,00 €
2019	0,00 €	- €	- €
2020	14 305,00 €	- €	14 305,00 €
2021	6 200,00 €	- €	6 200,00 €
2022	44 904,97 €	- €	44 904,97 €
2023	38 891,73 €	- €	38 891,73 €
2024	1 098 076,16 €	- €	1 098 076,16 €
2025	1 000 000,00 €	- €	1 000 000,00 €
2026	853 612,36 €	- €	853 612,36 €
TOTAL	**3 065 740,22 €**	**- €**	**3 065 740,22 €**

AP 201806 PROGRAMME RENOUVELLEMENT DE RESEAU

Année	Montant HT	Recettes	Coût net
2018	35 198,00 €	- €	35 198,00 €
2019	1 223 090,23 €	- €	1 223 090,23 €
2020	494 085,42 €	- €	494 085,42 €
2021	567 270,88 €	- €	567 270,88 €
2022	928 518,94 €	- €	928 518,94 €
2023	699 388,60 €	- €	699 388,60 €
2024	2 396 804,67 €	- €	2 396 804,67 €
2025	1 226 962,73 €	- €	1 226 962,73 €
2026	1 500 000,00 €	- €	1 500 000,00 €
TOTAL	**9 071 319,47 €**	**- €**	**9 071 319,47 €**

AP 201904 SCHEMA DIRECTEUR AEP

Année	Montant HT	Recettes	Coût net
2019	6 093,00 €	8 117,00 €	- 2 024,00 €
2020	9 637,52 €	- €	9 637,52 €
2021	17 192,94 €	- €	17 192,94 €
2022	678,59 €	12 531,00 €	- 11 852,41 €
2023	0,00 €	- €	- €
2024	554 975,50 €	- €	554 975,50 €
2025	264 987,91 €	367 690,00 €	- 102 702,09 €
TOTAL	**853 565,46 €**	**388 338,00 €**	**465 227,46 €**

AP 201905 MOE ET TRAVAUX PONT CLEMENCEAU - DIMINUTION : -335 990,91 €

Année	Montant HT	Recettes	Coût net
2019	32 617,02 €	- €	32 617,02 €
2020	9 588,31 €	- €	9 588,31 €
2021	732 704,64 €	- €	732 704,64 €
2022	177 055,63 €	- €	177 055,63 €
2023	6 906,75 €	- €	6 906,75 €
2024	10 646,11 €	- €	10 646,11 €
2025	84 490,63 €	- €	84 490,63 €
TOTAL	**1 054 009,09 €**	**- €**	**1 054 009,09 €**

b. Augmentation d'AP

AP 201803 INTERCONNEXION BOUAFLES - +5 970,09 €

Année	Montant HT	Recettes	Coût net
2020	7 546,60 €	- €	7 546,60 €
2021	19 034,12 €	- €	19 034,12 €
2022	388 437,00 €	61 719,00 €	326 718,00 €
2023	275 177,37 €	191,00 €	274 986,37 €
2024	107 182,57 €	560 000,00 €	- 452 817,43 €

3- **Budget principal**

a. Actualisation d'AP

AP 202401 SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT) :

Année	Montant TTC	Recettes	Coût net
2024	116 330,00 €	19 083,00 €	97 247,00 €
2025	70 000,00 €	11 483,00 €	58 517,00 €
2026	70 000,00 €	11 483,00 €	58 517,00 €
TOTAL	**256 330,00 €**	**42 049,00 €**	**214 281,00 €**

Cette AP correspond à la réalisation des documents d'urbanisme issus du SCOT en appui de l'organisation spatiale et des grandes orientations de développement du territoire de SNA.

AP 202402 BASSINS VERSANTS :

Année	Montant TTC	Recettes	Coût net
2024	254 000,00 €	164 066,00 €	89 934,00 €
2025	405 000,00 €	66 436,00 €	338 564,00 €
2026	340 000,00 €	55 774,00 €	284 226,00 €
2027	200 962,00 €	32 966,00 €	167 996,00 €
TOTAL	**1 199 962,00 €**	**319 242,00 €**	**880 720,00 €**

Cette AP correspond aux aménagements du petit cycle de l'eau pour l'ensemble des bassins versants de SNA, dont ceux de Mussegros et d'Heuqueville.

AP 202403 MISE EN TOURISME CHATEAU GAILLARD :

Année	Montant TTC	Recettes	Coût net
2024	133 820,00 €	21 952,00 €	111 868,00 €
2025	80 000,00 €	13 123,00 €	66 877,00 €
2026	500 000,00 €	136 020,00 €	363 980,00 €
2027	845 000,00 €	1 204 614,00 €	- 359 614,00 €
TOTAL	**1 558 820,00 €**	**1 375 709,00 €**	**183 111,00 €**

Cette AP correspond aux travaux et équipements de renforcement de l'attractivité touristique du site de Château-Gaillard, en partenariat avec l'Etat, le Département de l'Eure et la Région.

AP 202404 SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES :

Année	Montant TTC	Recettes	Coût net
2024	799 960,00 €	619 269,00 €	180 691,00 €
2025	50 000,00 €	118 202,00 €	- 68 202,00 €
TOTAL	**849 960,00 €**	**737 471,00 €**	**112 489,00 €**

Cette AP correspond aux études nécessaires à l'aménagement des réseaux d'eaux pluviales des communes dans le cadre de la compétence transférée.

AP 202406 DECHETTERIES :

Année	Montant TTC	Recettes	Coût net
2024	3 420 000,00 €	561 017,00 €	2 858 983,00 €
2025	3 460 000,00 €	793 975,00 €	2 666 025,00 €
2026	1 008 677,00 €	165 463,00 €	843 214,00 €
TOTAL	**7 888 677,00 €**	**1 520 455,00 €**	**6 368 222,00 €**

Cette AP correspond aux aménagements de déchetteries, dont en principal la reconstruction de la déchetterie de Vernon

AE 202407 ANIMATION DE L'OPAH :

Année	Montant TTC	Recettes	Coût net
2024	243 666,00 €	133 921,04 €	109 744,96 €
2025	244 940,00 €	134 621,24 €	110 318,76 €
2026	171 460,00 €	94 235,97 €	77 224,03 €
2027	240 163,00 €	131 995,76 €	108 167,24 €
TOTAL	**900 229,00 €**	**494 774,00 €**	**405 455,00 €**

b. Augmentation d'AP

AP 202405 GESTION DES EAUX PLUVIALES : +107 000,00 €

Année	Montant TTC	Recettes	Coût net
2024	310 070,00 €	50 864,00 €	259 206,00 €
2025	70 000,00 €	64 983,00 €	5 017,00 €
2026	70 000,00 €	11 483,00 €	58 517,00 €
2027	53 000,00 €	8 694,00 €	44 306,00 €
TOTAL	**503 070,00 €**	**136 024,00 €**	**367 046,00 €**

Cette AP correspond aux réseaux d'eaux pluviales des communes aménagés dans le cadre de la compétence transférée.

4. **Budget annexe Normandie Parc**

a. **Augmentation d'AE**

AE202408 NORMANDIE PARC SUD : + 2 700 000,00 €

Année	Montant TTC	Recettes	Coût net
2024	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €
2025	7 000 000,00 €	- €	7 000 000,00 €
2026	1 700 000,00 €	11 700 000,00 €	- 10 000 000,00 €
TOTAL	**11 700 000,00 €**	**11 700 000,00 €**	**- €**

Il est proposé au conseil communautaire d'actualiser, de clôturer et de créer les autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) ainsi que l'autorisation d'engagement et crédits de paiement (AECP) telles que présentées.

Monsieur Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :
Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 91 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la mise à jour des AP/CP.

~~♦~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil communautaire est levée à 21h45.

~~♦~~

Le Président,

Monsieur Frédéric DUCHÉ

Le secrétaire de séance

Patricia DAUMARIE